

— 2012 —

Chalonnnes-sur-Loire.Information pour
les créateurs d'entreprises

Mardi 3 juillet, de 8 h 30 à 10 h, à la mairie, la communauté de communes Loire-Layon, en partenariat avec la Maison de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE), organise une matinée de formation à la création ou à la reprise d'entreprise destinée à tous les porteurs de projets.

C'est Pascal Coatrieux, chargé de mission au développement économique à la communauté de communes, qui animera cette rencontre. Des chefs d'entreprises, des artisans et des commerçants apporteront leurs témoignages, et Laurence Bouton, de la chambre du commerce et de l'industrie, ainsi que Delphine Bazanté (MCTE) interviendront également. Le dispositif de prêt d'honneur d'Anjou initiative (PAI) sera présenté au public. Une autre rencontre, cette fois à l'intention de prescripteurs (banques, experts comptables, notaires, juristes, assureurs), aura lieu vendredi 7 septembre. Gratuit.

Renseignements :
pascal.coatrieux@loire-layon.com ;
tél. 02 41 78 60 78

Ouest-France, le 26 juin 2012

Chalonnnes sur Loire.

Soutien aux jeunes entreprises



Une partie des intervenants lors de la matinée sur la création ou reprise d'entreprise organisée par la communauté de communes mardi à la mairie de Chalonnnes.

Une petite dizaine de porteurs de projet très intéressés ont participé à la matinale sur la création ou reprise d'entreprise organisée mardi par la Communauté de communes Loire-Layon (CCLL) sous la houlette de Pascal Coatrieux, chargé de mission en matière économique. Ils ont pu appréhender les compétences économiques de la communauté de communes et le soutien qu'elle peut apporter. Dix points clés ont été exposés pour réussir sa création ou reprise d'entreprise. Le rôle de la Maison de la création à Angers (MCTE) leur a été détaillé.

Deux témoignages de chefs d'entreprises sont venus étayer ces explications : Laurent Feyssac de la société Plomberie chauffage électricité à Chalonnnes (reprise de l'entreprise de M. Paillocher en mai 2011) qui compte aujourd'hui neuf salariés, et Marie Borjon-Piron et Pascaline Pasquier, qui reprennent samedi prochain la supérette alimentaire à Denée (O.-F. du 3 juillet). Ces deux entreprises ont obtenu un prêt d'honneur PAI en 2012.

Cette action se poursuivra par une autre matinale le mardi 7 septembre. A l'ordre du jour, la signature d'une convention de partenariat entre la CCLL et la CCI de Maine-et-Loire visant à favoriser la mise en place d'actions de développement économique sur le territoire et à renforcer l'animation et la synergie des acteurs économiques de la CCLL. Cette convention

comprendra un volet dédié spécifiquement à la création et à la reprise d'entreprise.

Contact : pascal.coatrieux@loire-layon.com ;
tél. 02 41 78 60 78.

Ouest-France, le 9 juillet 2012

Chalonnnes-sur-Loire.

Nouveaux tarifs pour les déchetteries de la communauté

Lors du conseil communautaire de juin, il a été décidé de revoir le règlement intérieur des déchetteries, qui n'avait pas été mis à jour depuis 2001. Il s'agit de clarifier les conditions d'accès aux déchetteries pour les particuliers et les professionnels. Cette actualisation permet également de revoir les tarifs pratiqués pour les dépôts des professionnels.

Le règlement, portant la nouvelle grille tarifaire proposée par la commission déchets qui sera applicable au 1er septembre 2012, a été présenté à l'ensemble des élus et approuvé par un vote à l'unanimité. Les déchets agricoles ne seront plus acceptés. Le dépôt des produits dangereux sera gratuit. Les professionnels hors communauté de communes verront leurs tarifs majorés. Pour le tout-venant, la tarification passera de 7,20 € à 20 € le m³. « Une augmentation phénoménale, mais indispensable car le coût de revient est de 32 € au m³ », a expliqué Valérie Lévêque, maire de Champtocé-sur-Loire, en charge du dossier. Elle explique cette révision à la hausse par des tarifs jusqu'ici très en dessous de ceux des communautés voisines et des déchetteries professionnelles, en sorte que les déchetteries de Loire Layon attireraient beaucoup trop de monde.

« Le cercle vertueux est devenu cercle vicieux », a-t-elle assuré. Avant l'application, une campagne de communication sera effectuée en direction des artisans.

Ouest-France, le 9 juillet 2012

Chalonnnes sur Loire.

Opération Foyers témoins, en vue de réduire les déchets



Les familles participant à l'opération « réduction des déchets » engagée par la communauté de communes Loire-Layon ont visité l'Ecocyclerie de Saint Quentin en Mauges.

Réduire de 7 % la production de déchets sur son territoire d'ici 2015, c'est un des objectifs que s'est fixés la communauté de communes Loire-Layon. Depuis le mois d'avril, treize familles volontaires se sont engagées à ses côtés pour une expérience de trois mois dans une opération appelée « Foyer-témoins ». Chaque jour, ces familles ont d'abord pesé leur production de déchets puis exécuté dix gestes simples pour en diminuer la quantité. Un tableau de bord leur a permis de consigner habitudes et remarques. Deux visites de sites leur ont été proposées par la communauté de communes.

En juin, trois familles ont pu découvrir le fonctionnement de la boutique solidaire gérée par l'Ecocyclerie des Mauges (à Saint Quentin en Mauges), où les objets encore en bon état sont récupérés sur la déchetterie de Chalonnnes et remis en vente.

En fin de semaine, les familles ont rendez-vous pour découvrir le site de destination des ordures ménagères : le centre d'enfouissement du Louroux Béconnais. L'objectif est de leur faire prendre

conscience que ce qui est jeté ne disparaît pas une fois le camion passé. Pour les treize familles engagées, l'opération arrive à son terme, mais certains gestes resteront peut-être désormais dans les habitudes. Un bilan aura lieu en septembre pour présenter les performances chiffrées de ces foyers témoins, ce qui, comme l'espère le service déchets de la communauté de communes, donnera envie à d'autres de s'engager.

Ouest-France, le 23 juillet 2012

Chalonnnes-sur-Loire.

Objectif d'ici 2018 :
cesser tout emploi de pesticides
sur les espaces publics

« La nature va être verte... Et vous ? » C'est avec cette accroche colorée que la Communauté de communes Loire-Layon lance son plan de désherbage, dont l'objectif est de cesser d'ici 2018 tout emploi de pesticides sur les espaces publics de son territoire. Cette démarche entre dans une politique globale nationale de protection des ressources en eau, de protection de l'environnement et de la santé publique : le plan Ecophyto 2018, élaboré suite au Grenelle de l'environnement.

Afin d'établir un diagnostic dès 2011, une étude avait été confiée à la Fredon (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) dans le cadre d'un plan de désherbage intercommunal. Avec l'aide d'Aurélie Patey, consultante en environnement, la communauté Loire-Layon, consciente de l'impact nocif des pesticides sur la santé et l'environnement, a décidé de mettre en place des solutions alternatives. De nouvelles méthodes d'entretien sont actuellement testées et un nouveau parc de matériels de désherbage mécanique est prévu pour la fin de l'année. Cette « révolution verte » ne sera pas sans entraîner quelques changements dans les habitudes : mutualisation du matériel, gestion différenciée des espaces verts et voiries, formation des agents techniques (service

voiries et espaces verts), nouveau regard de la population sur la flore spontanée, plus communément appelée « mauvaises herbes ».

Une campagne de communication, élaborée par la société GRAF'olie débutera en septembre afin d'informer et de sensibiliser les usagers. Dans le guide sur l'éco-jardinage réalisé à l'initiative de la communauté de communes, Nophyto, personnage emblématique alertera sur les dangers des pesticides, expliquera comment jardiner naturellement, fera découvrir ou redécouvrir la faune et la flore de nos jardins et permettra d'avoir un autre regard sur notre environnement.

Ouest-France, le 29 août 2012

Chalonnnes-sur-Loire.

Désherbage : le programme des
manifestations publiques

Pour démarrer cette campagne de sensibilisation et d'information des usagers sur le désherbage, plusieurs manifestations sont d'ores et déjà programmées sur les dix communes du territoire. Du 3 au 13 septembre, l'exposition photographique de l'association angevine Rémanence « un nouveau regard sur la nature en ville » sera présentée à la mairie de Chalonnnes sur Loire. Elle sera ensuite proposée dans plusieurs communes jusqu'en décembre 2013 (programme en cours).

Des agents de la communauté Loire-Layon participeront au comice agricole de Saint-Georges sur Loire les 14 et 15 septembre et à la fête des plantes du château du Pin à Champtocé-sur-Loire les 29 et 30 septembre. Des réunions publiques sur le thème de l'éco-jardinage auront lieu le 30 octobre à Saint-Georges-sur-Loire (à 20 h 30 à la Maison des associations), le 11 octobre à Rochefort sur Loire (à 20 h 30 à la salle de la Prée) et le 15 novembre à Champtocé-sur-Loire (à 20 h 30, salle des As). Le 22 novembre, le cinéma de Chalonnnes-sur-Loire proposera une soirée

film-débat dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.

Lors de ces manifestations, chacun pourra exposer ses problématiques d'entretien du jardin, poser ses questions et repartir avec les solutions des techniciens présents.

Ouest-France, le 29 août 2012

Chalonnnes sur Loire.

Rémanence : un collectif de passionnés de photographie



Jordane Chaillou et Thomas Desmier, photographes de l'association angevine Rémanence qui a réalisé une exposition pour la communauté de communes, visible cette semaine à la mairie.

Ils sont une vingtaine de photographes amateurs de la région angevine à s'être regroupés au sein de l'association Rémanence. Deux ans d'existence mais déjà pas mal de challenges à leur actif. Ils ont été huit à participer à la commande faite par la communauté de communes Loire-Layon pour réaliser l'exposition « Un autre regard sur la nature en ville », à l'occasion de sa campagne d'information autour du désherbage. Jordane Chaillou, architecte de formation, et Thomas Desmier, travaillant dans le développement durable, expliquent l'origine du projet : « Nous avons déjà proposé des photos lors d'un travail avec la mairie d'Angers sur le même thème.

Et nous-mêmes, de par nos professions, sommes très sensibilisés sur le sujet. C'est Aurélie Patey [consultante en environnement] qui nous a parlé de l'opération entamée par la communauté Loire-Layon... »

Des projets, Rémanence n'en manque pas ! Ce collectif de photographes vient de participer à la fresque panoramique exposée sur les berges de la Maine à Angers pendant les Accroche-coeurs, et a exposé cet été à la bibliothèque Toussaint ainsi qu'à la ferme de l'île Saint-Aubin « Herbes en ville » : quarante photos réalisées dans le cadre de la campagne « Zéro phyto » menée par la ville d'Angers. Autant dire que nature et environnement n'ont pas de secrets pour Rémanence.

Ouest-France, le 12 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Une exposition photo sur la nature en ville



Concepteurs, réalisateurs et partenaires de l'opération de sensibilisation au désherbage réunis, autour de Jean-Marie Gaudin.

C'est l'exposition de Rémanence, « Un nouveau regard sur la nature en ville », qui se tiendra toute la semaine à la mairie de Chalonnnes, pour lancer la campagne de sensibilisation au désherbage de la communauté de communes Loire-Layon (Ouest France du 30 août). Vendredi 7, le maire de Saint-Germain-des-Prés, Jean-Marie Gaudin, chargé des dossiers

voirie à la communauté, l'a inaugurée en présence de nombreux élus et partenaires associés.

Rappelant le soutien financier de la Région et de l'Agence de l'eau à cette opération, il a invité les concepteurs de l'exposition à s'exprimer. « Il s'agit de porter un autre regard sur sa ville. Si nos photos peuvent être vecteurs de changement, c'est tant mieux ! », dit Thomas Desmier, de Rémanence. En onze panneaux représentant chacun un lieu symbolique d'une commune, les photographes ont tenté de « traquer les [dites] mauvaises herbes ». « Recherchant le contraste entre côté sauvage de la plante et côté ordonné des installations humaines, nous avons trouvé un vrai terrain de jeux pour la photographie », explique-t-il. Des images insolites de nature indomptée au coeur des cités, prises parfois « au ras des pâquerettes », ajoute son comparse Jordane Chaillou.

L'exposition circulera dans les communes assortie d'un livret du jardinier réalisé par GrafFolie. « Objectif zéro phyto », a réexpliqué Aurélie Patey, conseil en développement durable de l'opération.

Ouest-France, le 12 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

La communauté de communes du Gennois sort du Pays

Lors du conseil communautaire Loire-Layon, les élus ont évoqué le départ de la communauté de communes du Gennois du Pays de Loire-en-Layon. Celle-ci sollicite son retrait au 1er janvier 2013 pour rejoindre le Saumurois. Bien entendu, cela implique des conséquences financières pour le Pays, même si « elle ne laisse pas de dettes mais un manque à gagner pour le Loire en Layon », a expliqué Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin-de-Luigné. Le Pays Loire en Layon ne regroupera donc plus que trois communautés de communes : Loire-Layon, Coteaux-du-Layon et Vihiersois-Haut-Layon.

Le retrait du Gennois « fragilise » le Pays, en ce qui concerne, par exemple, l'Agence Loire en Layon œuvrant pour le développement économique, social, touristique, environnemental, culturel et patrimonial du Pays de Loire-en-Layon. Le Gennois s'engage cependant à verser encore 50 % de sa participation financière au Pays Loire-en-Layon la première année suivant son départ et 25 % la deuxième année.

Ouest-France, le 19 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Etude communautaire sur les besoins hospitaliers du territoire

Au conseil communautaire du jeudi 13, l'avenir des capacités hospitalières de la communauté de communes Loire-Layon a été évoqué. Depuis janvier 2010, l'hôpital de la corniche angevine regroupe l'établissement hospitalier de Chalonnnes sur Loire et l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Rochefort sur Loire. A l'occasion de la reconstruction d'un nouveau site à Chalonnnes, l'ARS (Agence régionale de santé) préconise de réduire la capacité de l'établissement et met donc en péril le maintien des cinquante lits à Rochefort.

Bien que la communauté de communes n'ait pas la compétence dans ce secteur d'activités, Stella Dupont, maire de Chalonnnes, propose qu'une étude soit menée avec pour objectif d'aider les élus à définir le projet gériatologique du territoire : « Les aspirations et les besoins des personnes âgées vieillissantes évoluent : chacun souhaite rester chez soi le plus longtemps possible, mais chacun a aussi besoin d'une prise en charge adaptée. L'enjeu est donc de se projeter d'ici à 15 ans pour imaginer et développer un projet de diversification de l'offre médico-sociale de proximité. »

Les élus de la communauté ont accepté que cette étude soit pilotée par l'EPCI sachant

que le financement sera assuré par les communes du canton de Chalonnnes sur Loire, directement intéressées (l'étude subventionnée à hauteur de 55 % par le programme Leader est estimée à 12 000 €, le solde d'environ 4 400 € restera à la charge des communes).

Ouest-France, le 21 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

La numérisation des réseaux d'assainissement

La communauté de communes Loire-Layon doit procéder à la cartographie numérique de son réseau d'eaux fluviales et d'eaux usées : 250 km de réseaux, 5 500 regards. Michel Cornu, en charge du Système informatique géographique (SIG) à la communauté Loire-Layon, était présent au conseil communautaire de septembre pour expliquer cette vaste opération qui demande, entre autres, de recourir à l'orthophotographie (images aériennes).

Le coût de l'opération serait de 135 000 €, sachant que le financement devrait se faire comme suit : 20 % Région, 20 % État, 40 % Département. Il resterait 20 % pris en charge par la communauté Loire-Layon. Un appel d'offres a été lancé pour la mise en œuvre de cette numérisation.

Ouest-France, le 23 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Foyer témoin, la famille économise 190 kg de déchets par an !



Pour réduire leurs déchets, Eva, Maureen, Philippe et Isabelle Légi se sont prêtés à l'opération « Foyers témoins ».

L'initiative

La communauté de communes Loire-Layon a entamé depuis quelques mois une opération « Foyers témoins » dans le cadre de sa politique de réduction des déchets (O.-F. du 24 juillet). Mercredi 26 septembre, à La Possonnière, les familles ayant participé se retrouveront pour faire le bilan. Isabelle, Philippe, Eva et Maureen Légi habitent Saint-Germain-des-Prés. Ils ont participé à l'expérience. C'est par le journal communal que la famille s'est portée volontaire pour cette opération (Flash déchets), qui a débuté au mois d'avril.

« Nous avons souhaité améliorer notre prise en compte des déchets, explique la mère, Isabelle, monitrice éducatrice à Angers. Nous voulions voir si on pouvait les réduire et ainsi avoir un impact, si minime soit-il, sur notre environnement à une époque où il devrait être le souci de tous. »

Dix gestes étaient proposés pour réduire ses déchets au quotidien. Il fallait en choisir trois impliquant un petit effort pour toute la famille et le changement de certaines pratiques. « Nous avons déjà quelques bonnes habitudes, comme boire l'eau du robinet, utiliser des produits concentrés, des éco-recharges, des sacs réutilisables, des piles rechargeables, éviter les impressions et courriers inutiles... »

Mais pour les besoins de l'opération, la famille a choisi d'utiliser un vrai composteur, d'acheter des produits au conditionnement léger (sans grever son budget) et de stopper l'afflux de publicités dans sa boîte aux lettres. Le plus délicat a sans doute été de peser quotidiennement les déchets suivant leur catégorie, et de tout noter. Mais tous s'y sont mis, même les deux fillettes âgées de 9 et 12 ans.

En trois mois, en adoptant de nouvelles façons de faire, la famille Légié a ainsi réalisé une économie de plus de 16 kg par mois, soit plus de 190 kg par an ! « Nous sommes très fiers d'avoir participé à cette opération avec cinq ou six autres familles, indique Isabelle. Nous avons découvert l'Ecocyclerie [à Saint Quentin en Mauges], pu faire le point sur nos pratiques, acquérir de nouveaux réflexes et, loin de nous priver, la réduction des déchets nous rend plus responsables. »

Ouest-France, le 24 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Campagne ouverte à tous de plantation de haies bocagères

La communauté de communes Loire-Layon a engagé un programme de plantation de haies bocagères qui s'adresse aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers. Les haies champêtres bénéficient aujourd'hui d'un regain d'intérêt pour des vertus longtemps négligées : elles améliorent le cadre de vie, elles limitent les phénomènes d'érosion, elles contribuent au maintien de la biodiversité, elles fournissent du bois pour produire de l'énergie et jouent un rôle prépondérant sur la qualité de l'eau.

Cette opération donne la possibilité aux planteurs intéressés de bénéficier d'un conseil personnalisé et d'un achat groupé (jeunes plants et protection). À titre indicatif, au cours de l'hiver dernier, ce programme collectif, mis en oeuvre par la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire et soutenu

par le conseil général, a permis de réaliser la plantation de 4,6 km de haies pour un coût moyen à la charge des planteurs de 1,43 € TTC au mètre linéaire.

Une présentation détaillée de cette opération sera proposée par la Chambre d'agriculture, le jeudi 27 septembre, à 20 h 30, à la salle des associations de Saint-Georges-sur-Loire. Les personnes intéressées par la plantation de haies peuvent s'inscrire dès maintenant et avant le 10 octobre auprès de la communauté de communes Loire-Layon.

Contact : Hélène Reuzé-Laverdure au 02 41 78 24 37 ou tourisme@loire-layon.com

Ouest-France, le 25 septembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Etude gérontologique sur le territoire avant mars 2013

Les élus du Loire-Layon se sont retrouvés jeudi 11 à Saint-Georges-sur-Loire pour le conseil communautaire mensuel. Ils sont revenus sur le projet d'une étude gérontologique prévue le mois dernier (O-F 22 septembre). Six communes sur dix (Chalonnnes sur Loire, Rochefort sur Loire, Champtocé sur Loire, Denée, Saint Aubin de Luigné et Chaudefonds sur Layon) se sont montrées intéressées pour participer à cette étude sur les besoins hospitaliers du territoire.

Les autres communes, telles La Possonnière, s'interrogent sur la pertinence de la notion de « proximité » en la matière, relevant que la communauté n'a pas la compétence pour faire cette étude et n'a pas à se substituer à l'État. Pour d'autres, comme Roland Bernardeau, maire de Rochefort-sur-Loire, il s'agit de faire appel à la solidarité intercommunale, même si certaines communes comme Ingrandes l'ont déjà réalisée sur leur secteur. Le coût de cette étude pourrait être d'environ de 12 000 €. Elle serait financée à 55 % par le programme

Leader, le reste à la charge de la communauté.

Après divers échanges, il a été voté (une voix contre, quatre abstentions) de réaliser cette étude avant mars 2013, dans le cadre du futur projet de territoire. Elle sera donc financée à ce titre par la communauté de communes.

Ouest-France, le 16 octobre 2012

Chalonnnes-sur-Loire.

Bientôt une étude gérontologique sur le territoire

Les élus de la communauté de communes Loire-Layon ont décidé de financer une étude gérontologique sur les besoins hospitaliers du territoire. Le coût de cette étude pourrait être d'environ 12 000 €. Les élus communautaires ont décidé de réaliser cette étude avant mars 2013 dans le cadre du futur projet de territoire.

Ouest-France, le 16 octobre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Déssherber autrement : une réunion publique ce soir

La communauté de communes Loire-Layon (CCLL) invite les habitants à venir échanger sur des techniques alternatives pour s'occuper de son jardin, ce soir. Une réunion animée par Aurélie Patey, chargée du développement durable et du projet de plan de désherbage. Le maire de Saint-Germain-des-Prés, Jean-Marie Gaudin, vice-président de la commission voirie de la CCLL et conseiller général, témoigne : « C'est un des rôles de l'élu, et non des moindres, que de préserver notre environnement en limitant notamment l'utilisation des pesticides. » Parvenir au « zéro phyto » d'ici 2018, c'est le pari de la CCLL pour les dix communes de son territoire.

Nouveau parc de matériel, formation des agents des espaces verts et de la voirie, information des habitants, le plan de désherbage peut désormais entrer en phase de réalisation. Un effort collectif auquel chacun peut apporter sa contribution puisque les jardiniers amateurs sont les principaux consommateurs de pesticides en zone non agricole, après les collectivités. Comment se débarrasser des dés herbants, insecticides, fongicides et autres engrais chimiques ? Un des grands principes de l'éco-jardinage nous enseigne qu'il faut « faire avec la nature plutôt que contre », comme entretenir la fertilité du sol par des produits naturels, favoriser certaines associations (l'oeillet d'Inde protège les tomates, les plantes aromatiques éloignent les pucerons...) ou créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres, tas de bois et point d'eau pourront accueillir les insectes butineurs pollinisateurs, coccinelles, hérissons et autres crapauds utiles aux jardiniers.

Le 5 novembre, afin de mettre en commun leurs expériences, une rencontre inter agents rassemblera à Saint Germain des Prés tous les agents de la voirie des dix communes sur la thématique du plan de désherbage. Ce soir, à 20 h 30, à la maison des associations de Saint-Georges-sur-Loire.

Ouest-France, le 22 octobre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Déssherber autrement : une réunion le 30 octobre

Nous annonçons dans notre édition d'hier une réunion publique, à l'initiative de la communauté de communes Loire-Layon, pour échanger autour des techniques alternatives pour s'occuper de son jardin. Cette réunion aura lieu le mardi 30 octobre, et non ce mardi 23 comme annoncé par erreur dans nos colonnes. La réunion se

tiendra à 20 h 30, à la maison des associations de Saint Georges sur Loire.

Ouest-France, le 23 octobre 2012

Des sites valorisés entre Chalonnnes, Chaufefonds et Saint-Aubin

Le conseil communautaire a inscrit à son budget 2012, une ligne de 30 000 € en vue de retenir un maître d'œuvre, pour le projet d'aménagement du site d'Ardenay entre Chaudefonds-sur-Layon et Chalonnnes sur Loire. Il s'agit de créer sur cette portion de la Corniche angevine une « boucle du Layon » mettant en valeur, entre autres, les témoins de l'activité minière passée de ce territoire.

Roland Bernardeau, maire de Rochefort sur Loire, chargé du tourisme à la communauté Loire-Layon, a présenté le projet au conseil communautaire du 8 novembre. Celui-ci devrait pouvoir être subventionné à 80 % et se dérouler en quatre phases successives sur deux ans : réhabilitation des abords et accès de la chapelle Sainte-Barbe des Mines (parking et liaison piétonne) ; mise en valeur du carrefour d'Ardenay (y compris les rues du hameau et les moulins) ; création d'un sentier aménagé pour l'accès à la tranchée des Malécots, ancienne carrière aujourd'hui privée, mais site d'un intérêt géologique remarquable ; aménagement d'une liaison piétonne vers l'ancien site minier des Malécots.

Deux missions complémentaires pourraient également être programmées : réaménagement du cimetière des mineurs à proximité de la chapelle ainsi que du promontoire du Roc. Jean-Louis Fardeau, élu de Saint-Aubin-de-Luigné, a proposé que la boucle puisse inclure également le port du Pâtis et son bac à chaînes.

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab.) Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes,

La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 12 novembre 2012

Loire-Layon : étude lancée pour un projet de territoire

La communauté de communes Loire-Layon a décidé d'établir un projet de territoire. Une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée en vue de retenir un bureau d'études. Parmi les cinq cabinets qui ont répondu, le bureau des élus de la communauté, après examen du rapport d'analyses des offres, a choisi le cabinet parisien Nouveaux territoires consultants, pour une étude d'environ 65 jours et pour un montant de 55 400 € HT (subventionnable à 60 %).

Selon un cahier des charges, l'étude portera sur les compétences présentes ou futures de la communauté de communes. Dans ce cadre, des études financières de chacune des dix communes seront faites. Une commission d'élus va être créée avec des référents pour chaque commune, car les élus seront amenés à collaborer avec le cabinet. « Les élus doivent s'investir », a affirmé Daniel Froger, président de la communauté de communes.

Ouest-France, le 14 novembre 2012

Chalonnnes sur Loire. Un stand sur les déchets communautaire

Dans le cadre de sa campagne de réduction des déchets, la communauté de communes Loire-Layon tiendra un stand d'informations et de jeux lors de la fête des marrons, dimanche 9 décembre. On y découvrira des astuces permettant d'alléger ses poubelles.

Une collecte de téléphones portables usagés sera également organisée en partenariat avec Eco-systèmes et les Ateliers du bocage. De nombreux « éco-lots » seront à gagner.

La communauté de communes se fait le relais de la campagne de communication lancée au mois de novembre par le conseil général sur le thème de la consommation responsable : « En Anjou, je réfléchis avant d'acheter, avant de jeter ! » Chaque habitant du Maine-et-Loire produit en moyenne 293 kg de déchets par an. Des gestes simples permettent de réduire considérablement nos poubelles : compost = moins 40 kg par an ; achat de produits avec des emballages réduits = moins 26 kg ; vigilance sur le gaspillage alimentaire = moins 20 kg...

Dimanche 9, pour en savoir plus, rendez-vous à la fête des marrons de Chalonnnes et sur le site : enanjoujereduismesdechets.fr

Ouest-France, le 5 décembre 2012

Chalonnnes sur Loire.

Sortie du livret :
la nature va être verte... Et vous ?



Christophe Legland, de la communauté de communes, et Jocelyne Lashkari de Grafolie.

Il est tout frais tout chaud avec un air printanier, le petit guide nature que la communauté-Loire Layon vient de publier dans le cadre de son engagement vers le «

zéro phyto » d'ici 2018. Après l'exposition de photos de Rémanence, « un nouveau regard sur la nature en ville » (OF 13/9), de nombreuses réunions publiques et la projection à Chalonnnes du film Pesticide mon amour (OF 22/11), la sortie de ce document, tiré à 3 000 exemplaires, prolonge la campagne d'informations.

On pourra découvrir ce fascicule de 15 pages dans les mairies des dix communes de la communauté. La conception en a été confiée à Jocelyne Lashkari, de l'entreprise angevine Grafolie, chargée du plan de communication du désherbage, et c'est Peggy Baussart qui a signé les illustrations. La mascotte Nophyto, petit personnage aux cheveux d'herbes folles, guide le lecteur en expliquant les incidences des produits phytosanitaires (les désherbants) sur la santé des hommes et des jardins. Des conseils pour entretenir cours, terrasses, allées, pelouses, potagers sont dispensés avec clarté et des photos égrènent le livret. Christophe Legland, chargé du dossier en Loire-Layon, explique que des panneaux indiquant la situation des parcelles en friche seront prochainement apposés pour informer la population. Enfin, c'est le Ponton de La Possonnière qui accueillera l'exposition photographique du 7 au 25 janvier.

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab)

Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint-Georges-sur-Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 6 décembre 2012

Loire-Layon : une étude gérontologique du territoire

Une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée en vue de choisir le bureau d'études qui sera chargé de

mener à bien une étude gérontologique de territoire (Ouest-France du 17 octobre). Sept cabinets ont répondu et c'est le cabinet parisien Eneis conseil qui a été retenu pour cette étude de trois à quatre mois, moyennant une somme de 22 126 € TTC. Les élus du conseil communautaire du jeudi 13 ont précisé que les résultats seront rendus en avril 2013 et intégrés dans l'élaboration du futur projet de territoire.

Ouest-France, le 17 décembre 2012

— 2013 —

Chalonnnes sur Loire. Vers un rapprochement des communes du territoire

Mardi 8, lors de la cérémonie des vœux du maire de Chalonnnes, Stella Dupont, on notait la présence de Valérie Lévêque, Thierry Millon, Roland Bernardeau et Daniel Froger, respectivement maires des communes de Champocé, Ingrandes, Rochefort et Saint-Georges-sur-Loire. Stella Dupont a insisté sur les actions menées en partenariat avec les dix communes de la communauté. À titre d'exemple, le soutien au développement économique du territoire avec des sessions de formation et d'informations sur les marchés publics proposées en 2013 aux artisans de communauté de communes Loire-et-Layon.

Daniel Froger, président de la communauté Loire-Layon, a parlé de la création d'un « projet de territoire » pour les dix communes du Loire-Layon, induisant peut-être la prise en charge de nouvelles compétences pour la communauté. Il a aussi annoncé un possible rapprochement avec les deux autres communautés du Pays Loire-en-Layon : Coteaux-du-Layon et Vihiersois-Haut-Layon (ce qui représente environ 45 000 habitants) « pour peser plus lourd face aux grosses communautés d'agglomération ». Anne-Marie Prinet, conseillère régionale également présente, a expliqué les actions soutenues par les Nouveaux contrats régionaux (ex-Contrats territoriaux uniques) en

direction, entre autres, des jeunes et des entreprises.

Ouest-France, le 10 janvier 2013

Chalonnnes sur Loire. Vers un rapprochement des communes du territoire

Dans l'article paru dans notre édition O.-F. du vendredi 11 relatant l'intervention de Daniel Froger, président de la communauté de communes Loire-Layon, lors des vœux du maire de Chalonnnes-sur-Loire Stella Dupont, une précision s'impose : lorsque Daniel Froger a dit que les regroupements de communautés de communes pourraient être étudiés, il n'a jamais parlé de rapprochement avec telle ou telle communauté précisément.

Ouest-France, le 13 janvier 2013

Chalonnnes sur Loire. Le dossier pour des logements pour les jeunes avance

Pour donner suite au souhait du conseil communautaire du 22 mai 2012, la commission habitat du Loire-Layon a réalisé un travail complémentaire sur les besoins de logements des jeunes. Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin, en charge du dossier, a présenté cette étude lors du conseil communautaire du 16 janvier. Pour les 18 à 30 ans, célibataires ou en couple, une structure centrale de dix logements pourrait être créée à Chalonnnes et une vingtaine d'autres prévus sur le territoire (de 15 à 30 m²). Il a été décidé de poursuivre la collaboration avec le Foyer David d'Angers pour l'étude relative aux modalités de fonctionnement d'un foyer principal et des futurs logements diffus. C'est aussi lui qui assurerait la gestion et l'animation sociale de ce réseau. Communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab) Elle regroupe dix

communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champdocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint-Georges-sur-Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 18 janvier 2013

Chalonnnes sur Loire.

Dotation en hausse pour les communes du Loire-Layon

Au conseil communautaire du mercredi 16 qui s'est déroulé à Denée, Roland Bernardeau a fait part de plusieurs points concernant le tourisme. La Mission Val de Loire vient de communiquer à la Région la liste définitive des communes du territoire concernées par la dotation définitive incluant l'attribution du bonus Unesco. Il s'agit de Chaudefonds-sur-Layon pour le projet de remise en valeur d'Ardenay (sous réserve que le ravalement de l'ancien café-restaurant Coulon, appartenant à la commune y soit intégré) ; Saint-Aubin-de Luigné pour une table d'orientation panoramique (moulin Guérin).

Saint-Georges-sur-Loire pour le siège de la communauté de communes et Chalonnnes sur Loire pour l'office du tourisme (compétence communautaire) ; Chalonnnes pour la rénovation des vitraux de Saint-Maurille ; Denée pour la réfection de ses remparts. Myriam Laidet, chargée de mission Val de Loire en ce qui concerne le Bonus Unesco, a émis un avis défavorable pour le projet d'effacement du transformateur du Moulin-de-la-Roche à La Possonnière, préférant retenir une opération de reconquête des prairies situées en bord de Loire non loin du Port de cette commune (projet de suppression de peupliers). Au total, la dotation de la Mission Val de Loire pour la communauté de communes Loire-Layon est de 1 028 000 € au lieu de 910 000 €.

Ouest-France, le 18 janvier 2013

Chalonnnes sur Loire.

Rencontres de l'emploi : 40 entreprises attendues jeudi



Marc Schmitter, élu chalonnais au développement économique et vice-président de la communauté Loire-Layon ; Stella Dupont, maire ; Pascal Coatrieux, chargé de mission au Loire-Layon, et Daniel Froger, maire de Saint-Georges et président de la communauté Loire Layon.

La communauté de communes Loire-Layon propose son premier forum de l'emploi, organisé en collaboration avec la mission locale de Loire-en-Layon. Une quarantaine d'entreprises accueilleront toute la journée des demandeurs d'emploi mais aussi des élèves des établissements scolaires de la communauté. L'objectif est de découvrir les métiers, mieux connaître les entreprises locales, se renseigner sur des formations, rencontrer des employeurs potentiels et déposer éventuellement des candidatures. Les entreprises seront regroupées au centre de la salle en six domaines d'activités : bâtiment, travaux publics, industrie, administration publique, commerce, services d'aide à la personne, agriculture /horticulture.

Tout autour de la salle, les organismes d'information, de formation, d'orientation, d'insertion et de création d'entreprises seront également présents toute la journée pour dispenser leur aide et leurs conseils aux visiteurs. Les dix communes du Loire-Layon regroupent 23 012 habitants, avec 1 460

entreprises qui emploient 6 608 salariés. On y totalise 1 412 demandeurs d'emploi. « Ce forum a été initié par le CCAS de Chalonnnes, mais la communauté de communes a décidé de le prendre en charge à l'échelle de son territoire, dans le cadre de sa compétence développement économique, qui pour nous est prioritaire », explique Daniel Froger, président de la communauté Loire Layon. L'objectif est également de contribuer à l'animation économique du territoire en développant des réseaux entre les différents acteurs de l'emploi en Loire Layon.

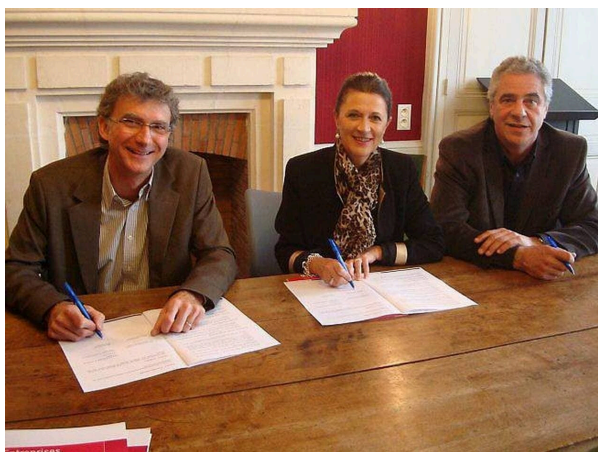
Jeudi 7 février, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, salle Calonna, rue Laffon de Ladébat à Chalonnnes sur Loire.

Renseignements : Pascal Coatrieux,
Communauté de communes Loire-Layon ;
tél. 02 41 78 60 78 ;
pascal.coatrieux@loire-layon.com

Ouest-France, le 4 février 2013

Chalonnnes sur Loire.

Favoriser le développement économique



Marc Schmitter, Catherine Barthélémy et Jean-Luc Montécot

Jeudi 4, une convention de partenariat a été signée à la mairie de Chalonnnes-sur-Loire entre la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la communauté de communes Loire-Layon (CCLL). L'objectif est de «

favoriser le développement économique, d'apporter des repères utiles pour accompagner la réflexion des décideurs et pour anticiper les mutations impactant les entreprises et les territoires », explique la CCI, représentée par Catherine Barthélémy, déléguée du conseil territorial Layon Lys Aubance.

« Un partenariat déjà existant mais qu'il s'agit juste de formaliser », ajoute Marc Schmitter, vice-président de la CCLL, chargé du développement économique. Les collectivités pourront avoir accès à différents outils de la part de la CCI : données sur les entreprises, informations économiques, accompagnement pour la réflexion stratégique et suivi des entreprises. La communauté Loire Layon et la CCI travailleront de concert sur toutes les opérations de communication, d'accueil de porteurs de projet... De son côté, la CCLL informera la CCI de la vie des entreprises de son territoire et des décisions prises en matière économique. Dans les dix communes du Loire-Layon, 1 119 entreprises ont été répertoriées en 2012 (dans les domaines de la construction, de l'industrie, des services et du commerce) et 176 ont été créées. La présence lors de la signature de cette convention de Jean-Luc Montécot, en charge de la Maison de la création et de la transmission d'entreprises d'Angers (MCTE), témoigne de l'intérêt de cette dernière pour le dialogue entre élus et créateurs d'entreprises.

Contact CCLL :
pascal.coatrieux@loire-layon.com, 02 41 78 60 78.

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint-Georges-sur-Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 10 avril 2013

Chalonnnes sur Loire.

Vote de la redevance incitative en Loire-Layon

À l'issue de la présentation du budget du service déchets, le conseil communautaire du jeudi 11 avril a été appelé à délibérer sur la mise en place d'un nouveau mode de financement du service public de traitement des ordures ménagères pour les habitants du territoire Loire-Layon.

Pourquoi ?

D'une part, le coût de la collecte et du traitement des déchets est en augmentation ; d'autre part, la réglementation impose d'inclure une part incitative au fonctionnement de ce service, et enfin la CCLL est engagée depuis cinq ans dans un programme de réduction des déchets (informations, conseils, actions...). Une réflexion, menée depuis un an, a abouti à deux solutions : soit opter pour une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI), c'est-à-dire le même mode de calcul qu'actuellement (suivant la valeur locative du logement) avec en plus une part sur le nombre de levées du bac, soit opter pour une redevance incitative (RI). C'est ce second scénario qui a été retenu par les élus.

Qu'est-ce que précisément la redevance incitative ?

Quelle que ce soit la valeur locative de son habitation, la taille de sa commune, chaque usager paiera un abonnement identique plus un forfait différent selon le volume de son bac à ordures. La part variable sera le nombre de levées du bac sur l'année (ou le nombre de fois où il présentera son badge pour les conteneurs enterrés). Attention : un minimum de douze levées par an (moyenne d'une par mois) sera comptabilisé d'office pour éviter le brûlage, l'enfouissement ou les dépôts sauvages...

Quand cela prendra-t-il effet ?

Une campagne de communication pour bien expliquer le passage à la redevance incitative

va être menée sur plus de dix-huit mois et va permettre de rappeler les consignes de tri (attention ! L'utilisation des sacs jaunes n'est pas remise en cause). La mise en place de la RI ne sera effective qu'au 1er janvier 2015. 2014 sera une année test, et les usagers recevront une facture blanche de RI afin d'avoir une idée du nombre de leurs levées de bac par an. Des actions vont également se multiplier afin que chacun puisse réfléchir sur sa production personnelle et modifier éventuellement ses habitudes.

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab.). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint-Georges-sur-Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 14 avril 2013

Chalonnnes sur Loire.

Vote des budgets 2012 au conseil communautaire Loire Layon

Jeudi 11, les élus de la communauté de communes Loire-Layon (CCLL) se sont réunis à Ingrandes-sur-Loire pour parler finances. Après l'approbation des comptes de gestion et administratifs 2012 en présence du receveur Christine Chatton, ce sont les comptes des budgets primitifs 2013 qui ont été votés.

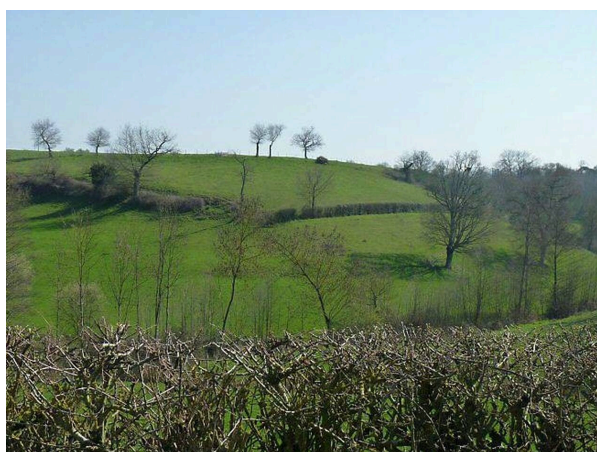
Conforme aux orientations budgétaires définies lors du conseil de mars 2013 (O.-F. 1er avril), le budget a été établi sur la prévision d'une augmentation de 1.2 % du taux de cotisation foncière des entreprises, d'un maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 9,49 % pour 2013 et 2014 afin de passer progressivement en 2015 à la redevance incitative. La CCLL a reçu les notifications de la Dotation d'intercommunalité, qui s'élève à 707 387 €, soit une diminution de 3,88 % par rapport à 2012 (- 28 544 €). Par contre, le Fonds de

péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) a augmenté cette année de plus de 100 %, passant de 110 000 € en 2012 à 255 030 € en 2013. Le budget général CCLL 2013 est de 7 579 870 € en fonctionnement et de 5 373 460 € en investissement ; mais il faut prendre en compte les diverses subventions versées par le Département, la Région, l'Etat et l'Europe pour certains projets. « Les dotations ayant tendance à baisser, il faudra se montrer raisonnables et prudents l'an prochain », a conclu le président Daniel Froger.

Ouest-France, le 14 avril 2013

Chalonnnes sur Loire.

Plantation de haies bocagères :
inscriptions dès maintenant



Plantation de haies bocagère

La prochaine campagne de plantation de haies bocagère de la communauté de communes Loire-Layon (CCLL) aura lieu en novembre 2013. Les inscriptions sont prévues dès maintenant jusqu'à la fin mai auprès de la CCLL. Les visites sur le terrain par la chambre d'agriculture se feront en juin, juillet, septembre, et les plantations en novembre. Les haies champêtres bénéficient aujourd'hui d'un regain d'intérêt du fait de leurs vertus longtemps négligées : elles améliorent le cadre de vie, limitent les phénomènes d'érosion, contribuent au maintien de la biodiversité, fournissent du

bois pour produire de l'énergie et jouent un rôle prépondérant sur la qualité de l'eau.

Dès l'année 2011, la communauté de communes Loire-Layon a engagé un programme de plantation de haies bocagères qui s'adresse aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers. Les personnes intéressées ont la possibilité de bénéficier d'un conseil personnalisé et d'un achat groupé (jeunes plants et protection). A titre indicatif, au cours de l'hiver 2011, ce programme collectif, mis en oeuvre par la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire et soutenu par le conseil général, a permis de réaliser la plantation de 4,6 km de haies pour un coût moyen à la charge des planteurs de 1,43 € TTC par mètre linéaire. Contact et inscription : Hélène Reuze-Laverdure : 02 41 78 24 37 ou tourisme@loire-layon.com. La communauté de communes Loire-Layon (22 343 habitants). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint-Georges-sur-Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 15 avril 2013

Chalonnnes sur Loire.

Améliorer son logement grâce
à des aides financières



Michel Cornu en charge de l'Opah à la communauté de communes, Valérie Dartige, chargée de mission Pact 49 et Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin-de-Luigné,

chargé de l'habitat sur le territoire Loire-Layon, devant le poêle à bois flambant neuf du couple P.

Ce mardi, à 18 h 30, une réunion publique d'informations se tiendra à la halle des Mariniers pour tous ceux qui ont des projets de travaux dans leur résidence principale ou dans un logement locatif. Voilà deux ans et demi que les habitants de la communauté de communes Loire-Layon peuvent bénéficier d'aides financières dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah). Il leur reste encore six mois pour déposer un dossier. Cette rencontre sera animée par le Pact Maine-et-Loire, qui accompagne les demandeurs pour les montages de dossier aux plans technique, administratif et financier.

Depuis novembre 2010, quatre-vingt-sept logements (soit un quart des demandes) du territoire ont ainsi fait l'objet de travaux subventionnés par l'Opah, dégageant un total de 356 000 € de subventions. Pour en bénéficier il faut avoir une maison d'au moins quinze ans, ne pas avoir commencé les susdits travaux, que ceux-ci soient faits par des artisans (de son choix) et qu'ils engendrent, par exemple, des économies d'énergie, un maintien à domicile, des mises aux normes de l'assainissement individuel ou une restauration de façade... On peut même postuler plusieurs fois mais ne jamais obtenir plus 20 000 € d'aides au total. Les dossiers de demandes sont acceptés selon un plafond de ressources, mais depuis le 1er juin, celui-ci a été augmenté de 50 % pour permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de l'Opah. Les propriétaires ont ensuite trois ans pour réaliser leurs travaux. Renseignements : Pact Maine-et-Loire : fdartyge@pact49.fr ; tél. 02 41 88 87 03 (matin uniquement) ; site : pact-habitat.org. Permanences le 1er mercredi du mois à la mairie de Chalonnnes et le 2e mercredi du mois à la maison des services sociaux de Saint-Georges-sur-Loire, de 10 h à 12 h, sans rendez-vous. Réunion publique d'information : ce mardi, à 18 h 30, à la halle des Mariniers à Chalonnnes.

Ouest-France, le 2 juin 2013

Chalonnnes sur Loire.

La tournée des DÉÉÉglingués arrive à Chalonnnes !

La communauté de communes Loire-Layon participe cette semaine à la tournée nationale des DÉÉÉglingués, temps fort de la collecte des déchets électriques et électroniques. Des pass seront distribués ce mardi 4 juin sur le marché de Chalonnnes et un stand d'information sera présent à la déchetterie samedi 8 juin. Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) visent tous les appareils utilisant l'énergie électrique (sur secteur, pile ou batterie), y compris les lampes à économie d'énergie, qu'il ne faut pas jeter à la poubelle puisqu'ils se recyclent ! Pour tout DEEE rapporté dans un point de collecte, chaque habitant est invité à déposer un ticket DÉÉÉpôt (disponible dans le Pass personnalisé) dans l'urne prévue, afin de permettre à sa collectivité de devenir « la plus DÉÉÉglinguée de France » ! La collectivité qui aura collecté le plus de tickets DÉÉÉpôt aura gagné.

Renseignements : www.lesdeeeinglues.com

Ouest-France, le 3 juin 2013

Chalonnnes sur Loire.

Réduire les déchets encore et toujours

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets et afin de diminuer la quantité des biodéchets collectés dans les ordures ménagères, la commune de communes souhaite soutenir le développement du compostage sous toutes ses formes. Lors du conseil communautaire de juin, Valérie Levêque, maire de Champtocé-sur-Loire, chargée des dossiers déchets, a proposé aux élus d'approuver plusieurs types de convention. La première avec la société Label Verte pour

l'accompagnement des sites de compostage collectifs que la CCLL souhaite implanter sur son territoire, la seconde avec le propriétaire du terrain où sera mis en place le site de ce compostage partagé. D'autre part, une convention de contractualisation avec Eco-DDS, organisme chargé de la collecte et du traitement des déchets dangereux, va être signée par la CCLL ainsi qu'avec Eco-Mobilier, organisme chargé de la collecte des déchets d'éléments d'ameublement. Enfin, le poste d'ambassadeur de tri-prévention, occupé par Mathilde Poirier, a été renouvelé. La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab).

Ouest-France, le 16 juin 2013

Chalonnnes sur Loire.

Une formation pour mieux connaître les marchés publics

La communauté de communes Loire-Layon s'associe à la chambre de métiers et de l'artisanat ainsi qu'à la chambre de commerce et d'industrie pour proposer, aux entreprises de son territoire, une sensibilisation au mécanisme des marchés publics. Celle-ci se déroulera sur deux matinées, le vendredi 21 juin et le mardi 1er octobre à la mairie de Chalonnnes-sur-Loire. Une première session permettra de définir ce qu'est un marché public (principe, cadre réglementaire, procédures, manières de répondre à une consultation...) ; la seconde sera consacrée à l'étude d'un cas concret (test de téléchargement de dossier, témoignages de chefs d'entreprises répondant aux marchés publics...). « Les marchés publics constituent un fabuleux levier de développement pour les artisans et les TPE en général. Pourtant, nous constatons que, par manque d'informations, trop peu d'artisans répondent aux différents marchés publics lancés par la communauté de communes », regrette Marc Schmitter, vice-président de la communauté Loire Layon, chargé du développement économique. Renseignements et inscriptions auprès de Pascal Coatrieux, chargé de

mission économique au Loire-Layon : 02 41 78 60 78.

Ouest-France, le 19 juin 2013

Chalonnnes sur Loire.

Formation aux marchés publics pour les acteurs locaux

Deux questions à...

Une vingtaine d'artisans a assisté, vendredi 21, à une formation organisée à la mairie de Chalonnnes par la communauté de communes Loire-Layon avec le partenariat de la chambre du commerce et d'industrie et de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Pourquoi cette formation ?

Les marchés publics représentent plusieurs milliers d'euros par an au sein de la communauté de communes (deux millions d'euros l'an dernier) et pour toutes les communes du territoire. Les entreprises et artisans ne sont pas toujours en capacité d'y répondre parce que la procédure n'est pas simple et que certains partent vaincus d'avance face à la concurrence. Former des entreprises aux marchés publics leur permettra d'être mieux armés pour décrocher ces marchés et comprendre que pour les obtenir, il n'y a pas que les prix qui comptent mais aussi la compétence technique.

Dans quel cadre se situe-t-elle ?

Depuis deux ans et demi, avec ses partenaires, la communauté de communes Loire-Layon pilote des actions pour favoriser le développement économique de notre territoire : animations, informations et formations, tels sa réflexion sur l'emploi (forum de l'emploi), l'Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (Orac), l'aide aux entrepreneurs pour installation ou développement... Nous souhaitons aller au-devant des gens, notre préoccupation étant l'accompagnement, la

proximité. Renseignements : pascal.coatrieux@loire-layon.com ou 02 41 78 60 78 ou 06 27 62 35 32. La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 26 juin 2013

Chalonnnes sur Loire. Deux territoires reliés par un passeur de Loire



Elus et professionnels du Loire-Layon et d'Angers Loire métropole réunis à Béhuard pour lancer un point d'embarquement sur l'île Mureau afin de relier les communes de Béhuard, La Possonnière et Rochefort.

Samedi 29, Daniel Froger, président de la communauté de communes du Loire-Layon (CCLL), accompagné d'élus de La Possonnière et de Saint-Aubin-de-Luigné, a retrouvé sur leur commune Nicole Clemot-Streliski, adjointe au tourisme, et Marie-Françoise Garreau, adjointe à l'urbanisme à Béhuard, ainsi qu'Hélène Reuzé-Laverdure, chargée de développement tourisme à la CCLL, Valérie Brevet, de l'office de tourisme d'Angers Loire métropole, et Dany Cayeux, présidente de l'office de tourisme intercommunal Loire Layon.

L'objectif ? Relier par la traversée de la Loire deux territoires touristiques complémentaires,

celui d'Angers Loire métropole et celui de la communauté de communes Loire-Layon. Depuis 2003, les communes du Loire-Layon mettent en place un service de passeur qui assure la traversée du fleuve entre le port de La Possonnière et la vallée de Rochefort sur Loire. Un point de débarquement supplémentaire a été inauguré, samedi, à la queue de l'Île à Béhuard, sur l'île Mureau. Ce service géré aujourd'hui par l'office de tourisme Loire-Layon a été confié en 2009 à une entreprise privée locale Terre et Loire, basée à Rochefort-sur-Loire. Le nombre de passages assurés les week-ends et jours fériés en juillet et août est d'environ 1 500 piétons et 300 cyclistes. Les promeneurs, débarqués à Béhuard, auront ensuite la possibilité de rejoindre à pied ou à vélo le départ des navettes fluviales vers Angers à l'embarcadere de Béhuard (à 11 h 45 ou 16 h 15 le samedi seulement). Coopération inédite entre deux communautés de communes, approuvée par Jean-Claude Antonini, président d'Angers Loire métropole, et saluée par Daniel Froger : « Le tourisme n'a pas de frontière. » Pour faire appel au passeur de Loire, contacter Alexandre Fagat au 06 30 05 55 40 ou hisser le drapeau à l'un des trois points d'embarquement. La traversée dure dix minutes. Tarifs : 1 € par personne et 0,50 € par vélo. Renseignements : office du tourisme Loire-Layon, place de l'Hôtel-de-Ville, Chalonnnes. Tél. 02 41 78 26 21 ou 02 41 23 40 00.

Ouest-France, le 1er juillet 2013

Chalonnnes sur Loire. Schéma de cohérence retoqué, les élus du Loire-Layon écœurés

Une surprise pas très agréable attendait les élus représentant les dix communes du Loire-Layon au conseil communautaire, jeudi, à Saint Germain des Prés. Daniel Froger, président de la communauté de communes, a annoncé que la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), qui s'est réunie le 3 septembre dernier, avait émis, à

l'unanimité, un avis défavorable sur le Scot (schéma de cohérence territoriale) Loire-Layon Lys Aubance. Parmi les griefs, il est demandé aux élus de densifier l'habitat, de retravailler leur répartition des espaces, par exemple en matière de zones artisanales... Cette décision consterne l'ensemble des élus de la communauté, tel Marc Schmitter, vice-président, élu au développement économique de Chalonnnes : « Pendant plus de deux ans, nous avons travaillé en collaboration étroite avec des services de l'État, et le comité de pilotage du Scot a toujours pris en compte les remarques pour les intégrer à l'élaboration de notre projet ; aujourd'hui, cette désapprobation nous fait l'effet d'un coup de poignard dans le dos ! » D'autant que le conseil général et la chambre de l'agriculture avaient donné un avis favorable.

Le Scot avait déjà été également approuvé par au moins cinq conseils municipaux des communes du Loire-Layon. Les autres s'apprêtaient à le faire avec un a priori, visiblement, très favorable. Repenser le Scot représente un travail de titan, sans compter le coût de l'étude pour le mener à bien. « Il nous faut réagir pour que cela n'arrive pas à d'autres !, a exhorté Thierry Millon, maire d'Ingrandes. Avant de s'interroger : « Quel pouvoir de contestation avons-nous contre cette décision ? » Daniel Froger propose qu'un courrier signé de tous les maires soit adressé aux instances concernées pour faire part de leur dépit. Marc Silvestre, maire de Beaulieu-sur-Layon et président du Scot Loire-Layon Lys Aubance, qui, rappelons-le, représente trois communautés de communes (Loire-Layon, Coteaux du Layon et Vihiersois Haut-Layon) se serait dit « dégoûté » selon les élus qui l'ont contacté.

La communauté de communes Loire-Layon (22 488 habitants). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 13 septembre 2013

Le schéma de cohérence territoriale retoqué, les élus du Loire-Layon écoeurés

Une surprise pas très agréable attendait les élus représentant les dix communes du Loire-Layon au conseil communautaire, jeudi, à Saint Germain des Prés. Daniel Froger, président de la communauté de communes, a annoncé que la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), qui s'est réunie le 3 septembre dernier, avait émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur le Scot (schéma de cohérence territoriale) Loire-Layon Lys Aubance. Parmi les griefs, il est demandé aux élus de densifier l'habitat, de retravailler leur répartition des espaces, par exemple en matière de zones artisanales...

Cette décision consterne l'ensemble des élus de la communauté, tel Marc Schmitter, vice-président, élu au développement économique de Chalonnnes : « Pendant plus de deux ans, nous avons travaillé en collaboration étroite avec des services de l'État, et le comité de pilotage du Scot a toujours pris en compte les remarques pour les intégrer à l'élaboration de notre projet ; aujourd'hui, cette désapprobation nous fait l'effet d'un coup de poignard dans le dos ! » D'autant que le conseil général et la chambre de l'agriculture avaient donné un avis favorable.

Ouest-France, le 13 septembre 2013

Chalonnnes sur Loire. Une aide de la Région pour encourager les projets de développement

Christophe Clergeau a profité de son passage à Chalonnnes pour rencontrer les artisans et entrepreneurs du territoire et leur présenter

le dispositif « 500 projets pour le territoire ». Outre le déblocage de 258 000 € supplémentaires pour l'Orac (Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce), la Région a mis en place ce dispositif pour trois ans. Il s'agit d'aides financières destinées à encourager l'investissement productif et stimuler le développement des entreprises du territoire. Pour être éligibles, les projets doivent remplir deux critères : l'investissement collectif d'au moins deux partenaires, l'idée étant de favoriser la mutualisation des moyens, et le caractère novateur du projet. Le montant du projet doit être compris entre 4 000 et 50 000 € HT. La subvention accordée peut être égale à 50 % du coût du projet. A titre d'exemple, l'élue a cité un peintre et un fabricant de meubles qui se sont associés pour acquérir un matériel de décapage écologique afin de développer leur offre de services. Le montage d'un dossier de projet peut être accompagné par les développeurs économiques locaux (communauté de communes, chambres consulaires...). Les demandes sont traitées toutes les six semaines. Renseignements : www.500projets.paysdelaloire.fr

Ouest-France, le 19 septembre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Des actions locales en faveur de la réduction des déchets

Pour la troisième année consécutive, la communauté de communes Loire-Layon participe à la semaine européenne de la réduction des déchets (du 16 au 23 novembre) et s'associe également aux événements programmés par le conseil général de Maine-et-Loire dans le cadre du mois de novembre, décrété mois de la réduction des déchets en Anjou.

Engagée depuis 2010 dans un programme d'actions au niveau local, elle s'associe les 13 et 16 novembre prochains au conseil général qui lance la première édition « Les bons

Jours de l'occasion », portes ouvertes dans les boutiques solidaires du département.

Elle sera ainsi partenaire de la Boutic Soleil de Montjean-sur-Loire (textiles d'occasion) et de l'Ecocyclerie des Mauges à Saint Quentin en Mauges où auront lieu expositions et animations pour l'événement. Lors de cette semaine, la CCLL propose également différentes visites et ateliers à destination du grand public. Une démonstration de « cuisine anti-gaspi » (mercredi 20, à Saint-Germain-des-Prés) et un atelier de fabrication de produits d'entretien (samedi 23, à Rochefort-sur-Loire) sont organisés avec des formateurs de l'association Ecoformations Pays-de-Loire (5 € sur inscription) et une visite de l'Ecocyclerie des Mauges (vendredi 22, gratuit sur inscription) permettra de découvrir les coulisses de l'achat d'occasion.

Ces événements s'inscrivent dans une démarche globale visant à diminuer la production de déchets, nécessaire au vu des objectifs réglementaires et de l'augmentation constante des coûts de traitement. Contact pour infos et renseignements : Mathilde Poirier : chargée du tri et de la réduction des déchets au service environnement de la communauté de communes Loire-Layon, tél. 02 41 78 36 08 ou mail : mathilde.poirier@loire-layon.com

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 12 novembre 2013

Grandes surfaces ouvertes

le dimanche : l'inquiétude des élus de Loire-Layon grandit

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ouest-France pour recevoir nos actualités.

Les élus communautaires de Loire-Layon sont de plus en plus inquiets, face à la volonté de certaines grandes surfaces d'ouvrir le dimanche. Une motion avait été déposée auprès de la préfecture le mois dernier pour tenter de couper court à ce mouvement.

Depuis, aucun consensus n'a été trouvé, malgré une réunion en préfecture avec le Medef départemental et des représentants de la fédération des grandes surfaces. « A quoi bon soutenir les derniers commerces vivants dans nos petites communes », s'est interrogé le maire de La Possonnière.

Ouest-France, le 15 novembre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Communauté de communes : le patrimoine au menu

Un conseil communautaire de la communauté de communes Loire-Layon (CCLL) très concis s'est déroulé jeudi à Chaudesfondes-sur-Layon. Après quelques points financiers présentés par Gabriel Arriaux, maire de la commune d'accueil, le conseil communautaire a abordé quelques points de la vie économique du territoire Loire-Layon.

Les discussions ont tourné autour du patrimoine et du tourisme, présentées par Roland Bernardeau, maire de Rochefort sur Loire. La commune de Saint Aubin de Luigné a passé une convention avec la communauté Loire-Layon pour la mise à disposition du moulin Guérin dans le cadre de sa compétence « développer l'accueil et la promotion touristique du territoire de la communauté de communes » afin de réhabiliter, valoriser et entretenir cet édifice patrimonial. Des travaux sont nécessaires pour la remise en état du bâtiment. La CCLL a fait appel au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans le cadre d'une mission d'assistance pour en évaluer financièrement la rénovation. Le conseil communautaire a

approuvé la convention et il est tombé d'accord sur l'urgence de la sécurisation de l'escalier intérieur du moulin.

En ce qui concerne le château de Gilles de Rais à Champtocé-sur-Loire, une subvention du conseil général, demandée il y a trois ans, a enfin été accordée. Les travaux sont estimés à 256 000 € HT et sont subventionnés à hauteur de 15 % par la Drac, 15 % par le conseil régional et 15 % par le conseil général. Le conseil communautaire a décidé de lancer les consultations pour la maîtrise d'oeuvre. L'architecte des bâtiments de France préconise de commencer le plus tôt possible une première tranche de travaux : la mise en place d'une tour d'étalement à l'intérieur du donjon pour y commencer le chantier de maçonnerie.

Ouest-France, le 15 décembre 2013

— 2014 —

Chalonnnes sur Loire.

Conseil communautaire : le tourisme au centre des échanges

Roland Bernardeau, maire de Rochefort sur Loire, a présenté des points importants concernant le tourisme lors du dernier conseil communautaire, mardi dernier.

Le projet de mise en valeur et d'aménagement autour du site d'Ardenay, sur le territoire de la Corniche angevine, avance. Il consiste à l'aménagement de trois lieux : la chapelle Sainte-Barbe-des-Mines, le carrefour d'Ardenay et la tranchée des Malécots. Ces sites d'intérêt patrimonial du fait de leur ancienne activité minière seront reliés par un sentier pédestre dit « la Boucle de la corniche ».

L'opération se déroulera en deux phases : en avril 2014, la réalisation des travaux autour de la chapelle Sainte-Barbe (y compris les sentiers attenants et le parking de la carrière) aura lieu pour un montant de 95 524,25 € HT. Dans un second temps, les

travaux commenceront sur le carrefour d'Ardenay, dit place Notre-dame, (la commune de Chaudefonds-sur-Layon a à sa charge la réhabilitation de la maison de l'ancien café Coulon), ainsi que sur la tranchée des Malécots (coût : 131 013,70 € HT). Le projet est financé à 11 % par l'État (DREAL), 8 % par le Département, 53 % par la Région et 28 % par la communauté de communes Loire-Layon.

En lien avec ces aménagements, l'association nantaise les Anneaux de la Mémoire sollicite la CCLL pour une subvention finançant la scénographie et la mise en place de l'exposition Des bords de Loire à l'île de la Tortue. Celle-ci aura lieu dans la chapelle Sainte-Barbe du 10 mai au 30 septembre 2014 dans le cadre du programme Loire des Lumières. Cette exposition, qui évoquera les liens historiques qui unissaient l'Anjou et les Antilles du XVIIe au XIXe siècle, est préparée par des universitaires et historiens locaux. Constituée de décors et d'objets, elle mettra en valeur le nouveau circuit proposé par la Boucle de Corniche. Dans le cadre de la compétence « valorisation des anciens sites miniers », les élus ont voté en majorité pour l'attribution d'une subvention de 6 000 € au budget de cette exposition. Jacques Genevoix, élu possonéen, a fait remarquer qu'une nouvelle fois, la commission culture n'avait pas été associée à cette exposition et il s'est abstenu, ainsi que son collègue Alain Fagat qui a déclaré : « Je conteste la démarche non le contenu de cette animation. »

Communauté de communes Loire-Layon (22 488 habitants). Dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 25 janvier 2014

Chalonnnes sur Loire.

61 entreprises et des conseillers

au 2e Forum de l'emploi, jeudi



Le 2e forum pour l'emploi se tiendra jeudi, à l'initiative de la communauté de communes Loire Layon. Ici, lors du premier forum l'an dernier.

Le 2e forum pour l'emploi se déroulera jeudi. Il est organisé par la communauté de communes Loire Layon (CCLL) et la Mission locale, et soutenu par la Région.

L'objectif de cet événement est de créer des liens entre les acteurs locaux et les demandeurs d'emploi (ou de formation) du territoire. Ce forum à échelle humaine permet aussi aux entreprises et aux organismes locaux de se connaître et de cimenter un vaste réseau local d'offres et de demandes d'emploi.

« Nous avons élargi l'offre de nos partenaires : 61 entreprises (39 l'an passé) dont six qui viennent des communes voisines (Mesnil-en-Vallée, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Chemillé...) et les plus grandes du territoire seront présentes pour rencontrer le public, prendre et donner des contacts (en 2013, une vingtaine de liens ont abouti à emplois, stages ou formations...) », expliquent les organisateurs.

Les demandeurs d'emploi mais aussi les salariés sont invités.

Quatre-vingts jeunes de cinq établissements scolaires (collèges privés et publics chalonnais, maison familiale, collège Saint-Joseph de La Pommeraye et Maryse Bastié d'Ingrandes) travaillent en amont avec

la Mission locale pour participer à des tables rondes sur l'apprentissage.

Des nouveautés attendent les visiteurs.

« Des tables rondes thématiques sont prévues, par exemple sur la formation continue ou sur les secteurs d'activité qui recrutent le plus sur le territoire, indiquent les organisateurs. Au centre du forum, un espace « offre d'emploi, offre de stages » sera à disposition des visiteurs. Des conseillers (Pôle emploi, Mission locale, Point infos jeunes) seront présents pour donner outils et techniques sur la recherche d'emploi (venir avec sa clé USB). »

Jeudi 6 février, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, Forum de l'emploi, salle Calonna, à Chalonnnes. Entrée libre.

Ouest-France, le 1er février 2014

Chalonnnes sur Loire.

Pour les élus,

« l'arbitrage sera musclé »

Stéphane Guérin, du cabinet Stratorial Finances, a soumis aux élus plusieurs simulations financières, détaillant des budgets prévisionnels en vue de la mise en œuvre des actions retenues dans le projet de territoire. Compte tenu des perspectives financières (dotations de l'Etat en baisse, probable augmentation de la dette, charge des dépenses importantes...), les hypothèses financières de l'ensemble du projet politique de la CCLL montrent que tout ne pourra pas se faire. Il va donc falloir que les élus établissent des priorités... dans leurs priorités pour le territoire Loire Layon : « l'arbitrage sera musclé » annoncent déjà les élus.

Ouest-France, le 4 février 2014

Chalonnnes sur Loire.

Trente et un projets d'actions

pour le territoire intercommunal

Le cabinet d'étude NTC a établi un diagnostic du territoire mettant en avant les six grands enjeux du projet : enjeux relatifs au positionnement, à l'environnement, à l'économie, à la cohésion sociale et à la gouvernance du territoire.

Neuf fiches actions prennent en compte l'implantation géographique particulière des dix communes de la communauté de communes. Réparties sur les deux rives de la Loire et s'étirant d'Est en ouest, elles ont de bonnes infrastructures (autoroutes, gares) mais de peu de possibilités locales de mobilité à l'intérieur même du territoire. L'environnement bénéficie d'initiatives fortes autour des vallées. On retient notamment que la CCLL va devoir amorcer une politique d'urbanisme (déjà préfigurée par le Scot) entérinée bientôt par la mise en place des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et renforcer ses projets de voirie, espaces verts, aménagement numérique et traitement des ordures ménagères.

Neuf autres fiches concernent les activités économiques du territoire, surtout traditionnelles, puisqu'en majorité agricole (avec une grande diversité) et peu tertiaires dans le Loire-Layon. Dans le projet de territoire, il s'agira, entre autres, d'accueillir de nouvelles activités, de privilégier les circuits alimentaires courts, de soutenir le commerce de centralité mais aussi d'envisager le tourisme à l'échelle du pays et des partenariats économiques intercommunautaires.

Dans les services à la population, si le lancement d'une politique communautaire gérontologique petite enfance-jeunesse semble clair, des prises de compétence restent à mûrir : partenariat de lecture publique ? Ecole de musique à territorialiser ? Communication commune en matière d'offres culturelles ? Équipements aquatiques à imaginer avec l'intercommunalité ? Mise en réseau des animateurs sportifs ?

Enfin, une fiche action propose de renforcer la gouvernance politique et technique du territoire aspirant à une meilleure articulation entre les différentes instances de la CCLL (bureau, commissions, conseils communautaires), à une meilleure communication auprès de la population et à un partenariat élargi aux territoires voisins.

Les élus communautaires ont échangé sur la présentation de ce projet, précisant comme le maire de Chalonnnes, Stella Dupont : « Cela n'est qu'un catalogue des possibles, les prochaines équipes [municipales] devront s'approprier le fruit de ce travail et définir les priorités et la route à suivre... »

Ouest-France, le 4 février 2014

Chalonnnes.

Les 2es Rencontres pour l'emploi en images



Les visiteurs étaient accueillis par des jeunes en réorientation professionnelle.



Les visiteurs étaient accueillis par des jeunes en réorientation professionnelle.



Le travail en intérim est une des solutions, ou un choix.



Jessica fait partager son expérience d'apprentissage à des collégiens de 3e.



La grande distribution était aussi présente.



Un fleuron de l'industrie chalonnaise avait répondu présent.



Les Maisons familiales sont très actives pour l'emploi des jeunes.



Les organismes de formation ont été très sollicités.



Le stand de Pôle Emploi, incontournable.



Cette année, le stand de la gendarmerie n'a pas désempli.



Vue de la salle Calonna.



Marc Goua, Daniel Froger, Stella Dupont, Marc Schmitter écoutent Yves Hemet, directeur du Pôle Emploi d'Angers Montesquieu.

Jeudi 6 février, les 2es Rencontres pour l'emploi ont mobilisé à Chalonnnes 61 partenaires, dont 22 entreprises, réunies à la salle Calonna pour accueillir demandeurs d'emploi ou de formation. Des tables rondes ont ponctué la journée, et de nombreux élèves de 3e des collèges de Chalonnnes, La Pommeraye, Ingrandes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire sont venus entendre des témoignages d'apprentissage réussi.

Le Courrier de l'Ouest, le 6 février 2014

Chalonnnes sur Loire.

Rendre son magasin
accessible aux handicapés

Une quarantaine de commerçants ont assisté à la formation proposée mardi au siège de la communauté de communes Loire-Layon sur

l'accessibilité de leurs locaux aux handicapés, soirée organisée en collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie. Christine Leray, de la Direction départementale des territoires, a détaillé la loi imposant la mise en conformité des ERP (établissements recevant du public) pour l'accès à tout type d'handicap, qui entrera en application au 1er janvier 2015.

Si beaucoup d'enseignes ont déjà anticipé, certains magasins sont en butte à des difficultés techniques car l'application n'est pas sans conséquences ni contraintes. Des dérogations peuvent cependant être accordées au cas par cas.

Il est conseillé aux commerçants de faire d'abord établir un diagnostic par un professionnel pour mesurer les incidences techniques et économiques de cette mise en conformité qui incombe en principe au bailleur. Des échanges sur des cas particuliers ont eu lieu.

« Les matinées accessibles », chaque lundi de 9 h à 12 h dans les locaux de la direction départementale des territoires, cité administrative, rue du Petit-Thouars à Angers, bâtiment M. Tél. 02 41 86 65 00.

Ouest-France, le 7 février 2014

Loire-Layon : une réflexion sur la population âgée est lancée

Stella Dupont, maire de Chalonnnes, a présenté jeudi aux élus du conseil communautaire les résultats d'une étude prospective au titre de l'offre de soins et d'accompagnement médico-social des personnes âgées sur le territoire Loire-Layon, menée par le cabinet Enéis. Les objectifs de cette étude étaient les suivants : disposer d'un état des lieux et notamment de l'offre existante ; associer les besoins des habitants et les attentes des professionnels dans un objectif d'amélioration de l'offre médico-sociale et de santé, de l'accès aux

soins et de la prévention à la prise en charge à domicile comme en établissement ; élaborer un plan de préconisations opérationnelles constituant le projet gérontologique du territoire.

Un groupe de travail composé de Daniel Froger, président, Stella Dupont, Valérie Lévêque, maire de Champtocé, et de Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin, s'est réuni à trois reprises afin de prioriser les actions proposées. L'étude met en avant que la population des plus de 85 ans devrait augmenter de 53 % en 10 ans ; aujourd'hui 45 % des plus de 80 ans vivent seuls et sollicitent peu d'allocations.

Le projet gérontologique du Loire-Layon prévoit trois grandes orientations prioritaires : prévention des problématiques liées au vieillissement et à l'épuisement des aidants ; accueil des personnes âgées : hébergement, logements intermédiaires, soutien à domicile ; développement de la connaissance mutuelle, de la coordination et homogénéisation de l'offre sociale et médico-sociale. Chacune d'entre elles se décline en objectifs, modalités de mise en œuvre (avec calendrier) et moyens budgétaires pressentis.

Trois actions principales peuvent être entamées rapidement : rencontre et bilan avec le Clic (centre local d'information gérontologique), rencontre avec les personnels des Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), rencontre avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le conseil général pour étudier ces propositions.

« Ces prospectives ne coûteront pas forcément des millions ; il suffit de trouver une coordination et de définir qui sera le pilote », a conclu Stella Dupont.

Ouest-France, le 17 février 2014

Chalonnnes sur Loire.
Communauté de communes :

débat d'orientations budgétaires

Au conseil communautaire du jeudi 13 février s'est tenu le débat d'orientations budgétaires 2014. En fonctionnement, les charges générales et de gestion courante devraient augmenter de 2 à 4 %, celles du personnel de 3,5 %, tandis que les attributions de compensation versées aux communes seront figées. Une proposition de suppression de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) avec son remplacement par des fonds de concours a été présentée, mesure qui permettrait une économie de 10 000 € par an. Cela a provoqué les réactions de plusieurs élus tant sur la forme que sur le fond, mais aucune décision n'a été prise.

Le bureau des élus a proposé d'inscrire au budget 2014 les crédits nécessaires aux études complémentaires portant sur : l'exercice complet de la compétence voirie et, en option, des espaces verts ; les besoins en ingénierie pour l'instruction à venir (2015) par les communautés des droits de sols ; la coordination des actions dans le domaine de l'enfance-jeunesse.

Dominique Tertrais, maire de Denée, a dit d'emblée qu'il ne voterait pas le budget, les charges qu'entraînent les transferts de compétences à la communauté de communes Loire-Layon étant à son sens trop élevées pour les petites communes. Il a cependant été répété que les choix budgétaires se feraient au plus juste dans l'intérêt de la communauté sans porter préjudice aux communes.

Pour les recettes, les principales dotations publiques étant gelées ou en baisse, il faut compter un déficit d'environ 45 000 € par rapport à 2013. En investissement, les crédits de travaux de voirie seront maintenus voire augmentés car Jean-Marie Gaudin, maire de Saint Germain des Prés, en charge du dossier, met en garde contre la stagnation du budget alloué (un diagnostic est en cours). Au titre des projets, construction de nouveaux locaux pour l'école de musique (Chalonnnes) : 720 000 € sont inscrits au

budget 2014-2015. En tourisme, rétablissement du pont du Candais (Chalonnnes), sécurisation des quais d'Ingrandes, réfection des remparts de Denée, du château de Gilles de Rais (Champtocé), du réfectoire des Moines (Saint-Georges), sécurisation du moulin Guérin (Saint-Aubin) et adjonction de trois sanitaires sur le terrain des gens du voyage seraient budgétés.

La communauté de communes Loire-Layon (22 979 habitants)

Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 17 Février 2014

Chalonnnes sur Loire.

La mission locale s'installera
au foyer de jeunes travailleurs

Pourquoi ? Comment ?

Où en est l'avancée du projet de construction d'un foyer de jeunes travailleurs à Chalonnnes ?

La communauté de communes Loire-Layon a fait réaliser une étude pour définir les besoins en logements des jeunes sur le territoire. L'étude a mis en évidence la nécessité de créer une résidence habitat jeunes (RHJ) de 10 à 17 logements, accompagnée de la mise en œuvre d'un AIO (Accueil information orientation) en matière de logement et de solutions pour résoudre les problèmes sur la mobilité. Le comité de pilotage chargé de suivre le projet a fait réaliser deux simulations : un projet à dix et un autre à quatorze logements. C'est la deuxième solution qui a été retenue par les élus communautaires (quatorze logements pour quinze places). L'ensemble des constructions devrait être livré au printemps

2016. Cette construction sera parallèlement assortie d'une recherche de logements diffus dans les autres communes du territoire.

Où va être construit ce foyer ?

Le site défini pour recevoir la résidence habitat jeunes est celui de l'ancienne gendarmerie de Chalonnnes (avenue du 11-Novembre). Elle serait incluse dans un projet global de densification du tissu urbain avec création de logements sociaux et d'habitat adaptés pour personnes âgées. Un partenariat a été établi avec Maine-et-Loire Habitat, bailleur social et maître d'ouvrage de la résidence, et l'association David-d'Angers, gestionnaire du futur foyer.

Quelles sont les autres mesures d'accompagnement ?

Pour conforter le fonctionnement de ce foyer de jeunes, le comité de pilotage a étudié la possibilité d'intégrer dans ses locaux l'antenne chalonnaise de la mission locale Loire-en-Layon. Pour l'association David-d'Angers, si la mission locale ne vient pas avec le RHJ, le projet perd beaucoup d'intérêt. Problème : le conseil d'administration de la Mission Locale ne peut pas supporter les coûts du loyer d'une future antenne sur le site de la RHJ, car cela pose des problèmes d'équité vis-à-vis des autres antennes pour lesquelles les locaux sont mis gracieusement à disposition. En conséquence, les élus de la CCLL ont voté la prise en charge des loyers des antennes de Chalonnnes et Saint-Georges, soit respectivement 475 € HT pour 50 m² et 75 € pour 15 m².

La communauté de communes Loire-Layon (22 979 habitants). Elle regroupe dix communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint-Georges-sur-Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 20 février 2014

Chalonnnes sur Loire.
Des ateliers ouverts à tous
pour réduire ses déchets



Des ateliers de fabrication de produits d'entretien ou de valorisation des déchets verts.

La communauté de communes Loire Layon (CCLL) poursuit cette année ses actions auprès du grand public pour permettre à tous d'agir par de simples pratiques quotidiennes sur le contenu de ses poubelles. L'association Eco-formations Pays de la Loire est de nouveau sollicitée pour animer deux ateliers sur la limitation des déchets.

Samedi 17 mai, de 9 h 30 à 12 h, il s'agira de découvrir comment valoriser ses déchets au jardin, qui peuvent devenir de véritables ressources s'ils sont bien utilisés. Compostage, broyage, paillage permettent de fertiliser les sols tout en évitant de nombreux tours à la déchèterie.

Samedi 24 mai, de 10 h à 12 h 30, des informations seront données sur les alternatives aux produits d'hygiène et de beauté classiques. En modifiant ses habitudes dans ce domaine, on peut limiter considérablement sa production d'emballage et/ou de produits potentiellement nocifs pour la santé et l'environnement.

Les ateliers auront lieu au siège de la communauté de communes à Saint Georges sur Loire. Ils sont limités à quinze participants. Tarif : 5 €.

Informations et inscriptions : Mathilde Poirier, chargée du tri et de la réduction des déchets à la CCLL au 02 41 78 36 08 ; mathilde.poirier@loire-layon.com

Ouest-France, le 7 mai 2014

Chalonnnes sur Loire.
Ambassadeur de tri-prévention :
le poste renouvelé

Pour la quatrième année, les élus communautaires ont décidé de renouveler le poste d'ambassadeur de tri-prévention occupé par Mathilde Poirier. Le contrat passé avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour la mise en œuvre du plan de prévention des déchets est de 5 ans. Ce poste est rémunéré d'une part avec une partie de la subvention de l'Ademe (subvention de 33 514 € par an) et d'autre part avec des aides d'Eco-Emballages.

A la suite du déménagement du siège de la communauté de communes, une opération de classement s'avère nécessaire (91 mètres linéaires de documents). Le président propose de confier cette mission à un (e) archiviste professionnel (le) sur une base de rémunération d'attaché de conservation du patrimoine, ce qui représenterait une charge mensuelle de 2 500 € environ. Somme à laquelle s'ajouteraient les frais de fournitures, les éventuels frais de destruction d'archives et les frais de déplacement. L'intervention est estimée à quatre mois.

Ouest-France, le 17 mai 2014

Chalonnnes sur Loire.
La rémunération des élus
communautaires à la baisse

Mercredi, le conseil communautaire a voté les indemnités du président et des vice-présidents à hauteur de 80 % des taux

maximaux. Soit 54 % de l'indice brut 1015 pour le président (2 052 € brut mensuel) et 19,78 % de l'indice brut 1 015 pour les neuf vice-présidents (752 € brut mensuel). Au total, c'est une enveloppe mensuelle de 8 821 €, au lieu de 9 178 € lors du mandat précédent, bien qu'aujourd'hui il y ait neuf présidents (au lieu de sept auparavant).

Ouest-France, le 17 mai 2023

Chalonnnes sur Loire.

Des aides pour développer Premier Tech Aqua

Premier dossier économique, mercredi, pour le nouveau conseil communautaire : vote d'une subvention d'investissement à l'entreprise Premier Tech Aqua, située à Chalonnnes-sur-Loire.

Spécialisée dans la fabrication de corps creux dans le domaine de l'environnement, Premier Tech Aqua, groupe canadien dont fait partie la société Calona Purflo (29 emplois), est leader dans la conception et la fabrication de produits de récupération d'eaux pluviales et l'assainissement non collectif des eaux usées.

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement, l'entreprise souhaite investir sur son site de Chalonnnes et d'augmenter sa capacité de production en intégrant des équipements de fabrication ultramodernes à fort contenu technologique.

15 nouveaux emplois seraient créés dans les 3 ans et 20, dans les 5 ans.

L'aide des collectivités est envisageable pour accompagner des projets structurants dont le montant des investissements est important et/ou qui sont créateurs d'au moins 15 emplois en trois ans.

Conformément au principe de co-intervention des collectivités, la région des Pays de la Loire, chef de file en matière d'aide économique, pourrait ainsi intervenir à hauteur de 50 % à la condition que les

collectivités intrarégionales (Département et communauté de communes de Loire-Layon) interviennent quant à elles sur les 50 % restants (70 % pour le Département et 30 % pour la CCLL).

L'aide financière pour l'entreprise devrait s'élever à 200 000 €, selon la répartition suivante : 100 000 € pour la Région ; 70 000 € pour le Département ; 30 000 € pour la CCLL.

Ouest-France, le 17 mai 2014

Chalonnnes sur Loire.

Une étude est lancée sur les déchèteries

En mars dernier, le conseil communautaire a validé le lancement d'une étude des déchèteries afin de revoir le réseau complet actuel, d'optimiser le service proposé et ainsi répondre aux différentes contraintes actuelles et futures, réglementaires notamment. Il a été proposé de lancer une étude découpée en deux lots : un audit des déchèteries avec, en premier lieu, l'établissement d'un diagnostic du service actuel des cinq déchèteries et des préconisations et scénarios pour un programme d'optimisation à venir. Le deuxième lot comprend l'étude et la mise en place d'un contrôle d'accès (éventuellement par vidéosurveillance).

C'est l'entreprise Environnement et solutions (Nantes) qui a été la mieux-disante pour le lot 1 et l'entreprise Ingé Infra (Angers) qui a été retenue pour le lot 2. Le budget de cette opération serait de 31 224 € TTC, a annoncé Yves Berland, maire de Chaudesfondes, en charge du dossier.

Ouest-France, le 19 mai 2014

Chalonnnes sur Loire.

Huit commissions de travail à la communauté de communes



Le nouveau conseil communautaire autour du président Marc Schmitter (premier rang, quatrième en partant de la droite).

Lors du conseil communautaire, jeudi, le président Marc Schmitter a annoncé la création de huit commissions de travail, chacune pilotée par un vice-président.

Daniel Froger, maire de Saint Georges sur Loire, prend en charge la commission tourisme, patrimoine, environnement ; Thierry Millon, maire d'Ingrandes-sur-Loire, les finances et l'évaluation des transferts de charges ; Jean-Marie Gaudin, maire de Saint-Germain-des-Prés, la voirie et bâtiments ; Jacques Genevois, maire de La Possonnière, la culture, communication, étude piscine ; Yves Berland, maire de Chaudefonds-sur-Layon, la collecte et le traitement des déchets ; Gérard Tremblay, maire de Saint-Aubin-de-Luigné, l'aménagement de l'espace, habitat, terrains d'accueil des gens du voyage, SIG, urbanisme ; Paul Germon, maire de Denée, le développement économique, et Valérie Lévêque, maire de Champocé-sur-Loire, le Spac.

Par ailleurs, le président a accordé deux délégations de fonction qui ne nécessitent pas, pour le moment, la création de commissions en tant que telles : une délégation pour les projets (enfance, jeunesse, social, gérontologie) attribuée à Valérie Levêque. Et une délégation ressources humaines et mutualisation à Catherine Guinement, maire de Rochefort sur Loire.

Le président demande à chaque élu communautaire de prévoir qu'un à deux conseillers municipaux de sa commune intègrent les commissions de leur choix. Plusieurs interrogations ont été soulevées par les nouveaux élus. Philippe Anquetil, élu rochefortais, s'interroge quant à la fréquence et aux horaires de réunion de ces commissions ; même s'il souhaite s'investir, il a du mal à cerner les contenus et les limites de chaque délégation ; par exemple, le tourisme peut être traité comme une donnée de développement économique...

Marc Schmitter explique que les groupes de travail de ces commissions consultatives pourront être constitués en fonction de l'avancée des projets et qu'il n'y a pas de périmètre idéal. Catherine Guinement, maire de Rochefort, pense que le contenu des travaux de ces commissions sera celui que les élus choisiront d'y mettre : « la communauté de communes Loire Layon, c'est nous ! »

Ouest-France, le 16 mai 2014

Chalonnnes sur Loire.

« L'objectif est de ne pas pénaliser les petites entreprises »

Le conseil communautaire mensuel du Loire Layon a étreigné la salle du conseil du nouveau siège de la communauté, situé à Saint Georges sur Loire (face au Super U). Le président, Daniel Froger, maire de la commune d'accueil, a fait visiter aux élus des dix communes des locaux entièrement neufs et de plain-pied pour les salariés et activités de la communauté.

A l'ordre du jour du conseil : un débat sur le montant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE). Daniel Froger a rappelé que la taxe professionnelle a été remplacée en 2010, entre autres, par la CFE, l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Contrairement à la taxe professionnelle, dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due pour chaque commune dans laquelle l'entreprise dispose de locaux et de terrains. Chaque collectivité, qui perçoit la CFE, peut fixer le montant de sa base minimum selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, celle-ci étant répartie par paliers.

Actuellement, la base minimum de la communauté de communes Loire-Layon est de 1 440 € pour l'ensemble des entreprises assujetties à cette base et le taux applicable est de 22, 81 %. Ce qui représente pour chacune une cotisation annuelle de l'ordre de 329 €. De multiples simulations ont été faites par le directeur de la communauté de communes, Michel Robin, ainsi que par l' élu chalon nais, le vice-président Marc Schmitter, chargé du développement économique, afin de fixer le montant des bases minimum pour les entreprises du territoire puisque celles proposées par le législateur (bien que revalorisées pour 2014) entraîneraient un déficit de 40 000 € pour la communauté de communes.

« L'objectif est de ne pas pénaliser les plus petites entreprises et de mieux répartir ces cotisations en augmentant de façon raisonnable sans trop impacter de pertes de recettes pour la communauté de communes », explique Marc Schmitter. Un débat a suivi pour évaluer les pourcentages possibles avec quelques exemples concrets à l'appui des cotisations versées en 2009, 2013 et simulations 2014. Le consensus le plus large a été décidé : les montants de la CFE devraient varier pour les entreprises du territoire de 500 à 2000 €.

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 habitants)

Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 23 janvier 2014

— — — 2016 — — —

Chalonnnes sur Loire.

Forcément nos poubelles coûtent cher, et ça râle



Jack Martin (à gauche) préside l'association pour un assainissement équitable, qui se bat aussi pour le prix du ramassage des ordures ménagères.

Ils sont quelques habitants de Loire-Layon à trouver qu'un ramassage par mois, c'est encore trop et trop payé. Un service équitable, rétorque l' élu chargé des déchets.

Le débat

Un ramassage de poubelles par mois, c'est trop ! Surtout quand il est facturé même si les ordures ménagères ne sont pas sorties. Ils sont plusieurs habitants du Loire-Layon à s'élever contre la redevance incitative mise en place depuis un peu plus d'un an.

Plus cher ici, moins ailleurs

Avant, les habitants de chaque commune payaient une taxe, prélevée avec les impôts locaux et basée sur la valeur locative de chaque habitation. Désormais, la communauté de communes a adopté une redevance. Chaque foyer paye pour un minimum de six poubelles relevées par semestre. S'il dépasse, il paye plus. « Il y a eu de longs débats », reconnaît Yves Berland. Le maire de Chaudefonds sur Layon est aussi vice-président de Loire-Layon en charge des déchets et de l'environnement. Les élus ont finalement adopté un système qui leur paraissait plus équitable. Une grille a été

établie en fonction de la taille des foyers et donc des poubelles sorties.

C'est là que certains s'insurgent. Et l'association pour un assainissement équitable, l'APAE, s'est faite leur porte-parole. « Une redevance, c'est pour un service rendu », assène son président, Jack Martin. Or, dit-il, ils sont quelques-uns à ne même pas sortir une poubelle par mois, sans parler des habitants occasionnels des résidences secondaires. Jack Martin estime donc que tous ceux-là payent pour un service qu'ils n'utilisent pas. Faux, rétorque Yves Berland. Qui énumère. La redevance est effectivement calculée sur le ramassage des poubelles. Mais elle couvre bien d'autres services. Et de rappeler le ramassage des sacs jaunes du tri, les déchetteries, les points d'apport volontaire, la communication pour inciter à mieux trier...

Ouest-France, le 12 avril 2016

— 2019 —

Chalonnnes.

Projet de territoire :
consultation citoyenne



Marc Schmitter, président de la CCLA, et Jean Yves le Bars, vice-président en charge du développement économique.

Lancement d'une consultation citoyenne en ligne entre le 25 février et le 30 mars 2019 pour mieux comprendre les habitudes de vie des habitants du territoire Loire Layon Aubance.

La communauté de communes élabore un projet de territoire, lancé l'an dernier par un diagnostic (document consultable sur site de la CCLLA) et articulé autour de trois défis : l'urgence environnementale et climatique, l'organisation du territoire et l'offre de services.

Afin de répondre à ces défis et plus particulièrement à celui de l'organisation du territoire, les élus souhaitent lancer une grande enquête auprès des habitants. L'objectif de ce questionnaire est d'avoir une vision plus complète des habitudes de vie sur le territoire, notamment au regard des différents profils de ménage.

Ce questionnaire, rapide à compléter, est disponible sur les sites internet de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine et de la communauté de communes Loire Layon Aubance:

www.aurangevine.org/ ou
www.loirelayonaubance.fr

Le Courrier de l'Ouest, le 25 février 2019

Chalonnnes-sur-Loire.

Une enquête pour mieux
comprendre les habitants

Une enquête en ligne, à l'initiative de la communauté de communes Loire Layon Aubance, a été lancée, lundi 25 février. Elle doit durer jusqu'au 30 mars.



Jean-Yves Lebars, vice-président, et Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire Layon Aubance, présentent une enquête soumise aux citoyens.

Une enquête en ligne, à l'initiative de la communauté de communes Loire Layon Aubance, située dans le Maine-et-Loire, a été lancée, lundi 25 février. Elle a notamment pour but de mieux connaître les habitudes de vie des habitants.

Pourquoi ? Comment ?

En quoi consiste cette enquête ?

Le projet de territoire de la communauté de communes Loire Layon Aubance est en cours d'élaboration. Il sera articulé autour de trois grands défis : l'urgence environnementale et climatique, l'organisation du développement à l'échelle du territoire et l'offre de services aux habitants. Il devrait être finalisé cet automne. Pour répondre à ces grandes questions, les élus ont décidé de faire participer la population en lançant, entre le 25 février et le 30 mars, une consultation citoyenne.

Pourquoi lancer une enquête ?

« Un diagnostic a été établi pour dresser le portrait de notre territoire. Un conseil de développement territorial regroupe une trentaine de personnes, qui elles-mêmes se retrouvent avec les conseils de développement d'Anjou Loir et Sarthe, Angers Loire métropole. L'enquête que nous lançons permettra d'avoir de nouveaux éléments pour compléter et enrichir les travaux des élus afin, notamment, de proposer une analyse de chaque commune », expliquent Marc Schmitter, président de la communauté de commune Loire Layon Aubance, et Jean-Yves Lebars, vice-président en charge du développement économique.

Comment y participer ?

Ce sondage s'adresse à tous les habitants du territoire Loire Layon Aubance âgés d'au moins 18 ans. Il est accessible en ligne depuis lundi. Les personnes sans Internet pourront s'adresser aux mairies ou aux maisons de services au public (MSAP) pour y accéder. En cinq pages, cette enquête rapide pose des questions sur le rôle de la mobilité (gare, échangeur, bus); le tourisme (patrimoine, hébergement, restauration...);

l'emploi (Pôle emploi, zones d'activités, viticulture...). Elle vise à faciliter la lecture et la compréhension des habitudes de vie, des pratiques des habitants avec les communes voisines de leur lieu de résidence. « Bien sûr, cela restera un échantillon, mais cela enrichira notre réflexion. »

Questionnaire disponible du 25 février au 30 mars sur les sites de l'agence d'urbanisme de la région angevine (Aura) et celui de la communauté de communes Loire Layon Aubance :

www.aurangevine.org ou
www.loirelayonaubance.fr

Ouest-France, le 26 février 2019

Loire-Layon-Aubance.

Un hébergement pour les jeunes chez l'habitant

Une formule d'hébergement temporaire de jeunes chez l'habitant sera mise en place sur le territoire de la Communauté de communes.



De gauche à droite : Sophie Vielle de l'association HDJA, Gérard Tremblay, vice-président et Marc Schmitter, président de la ComCom, et Jean-Luc Morin, directeur général de HDJA.

Un nouveau dispositif vient de voir le jour : Réseau habitat jeunes, une formule d'hébergement temporaire chez l'habitant. Il est le fruit d'un partenariat entre la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance et l'association Habitat jeunes David-d'Angers (HJDA).

« Nous savons qu'un des freins à l'embauche des jeunes est la problématique du logement. Aussi, les élus sont très sensibles à ce projet qui apporte des solutions », explique Marc Schmitter, président de la Communauté de communes. Une étude de 2014 laissait apparaître un manque de logements à destination des jeunes. « Ce réseau s'inscrit dans le respect des engagements pris il y a quelques années. Après la résidence de 14 logements à Chalonnnes-sur-Loire, nous n'avons jamais perdu de vue le besoin diffus sur le territoire », souligne Gérard Tremblay, vice président en charge de l'habitat.

Une convention

La Communauté de communes Loire Layon Aubance est la première collectivité en Pays-de-la-Loire à investir sur un tel dispositif. Elle assure le financement du poste à mi-temps de Sophie Vielle, de l'association Habitat jeunes David-d'Angers, en charge de la mise en place et du suivi.

Une convention de trois ans a été signée entre les partenaires et permettra à terme une évaluation. D'après Jean-Luc Morin, directeur général de HJDA, « ce système existe depuis plus d'un an en Loire-Atlantique. L'association se charge de la mise en relation entre hébergeur et hébergé. Pour l'habitant, il s'agit avant tout d'une volonté d'aider les jeunes, apprentis, saisonniers ou autres, et de rendre service. »

Les jeunes de 15 à 30 ans

Réseau habitat jeunes est réservé aux personnes de 15 à 30 ans, à la recherche d'un habitat temporaire au plus proche de leur emploi. L'accord des parents est préalable pour les mineurs. Le dispositif est très souple et adaptable à chacun. L'habitant qui héberge peut proposer une chambre individuelle, au minimum de 9 m², avec accès aux sanitaires, ou un studio indépendant. Les repas peuvent être fournis ou non. L'association met en relation les deux parties et sert de médiateur si besoin. Le loyer est de 250 € par mois et ne peut excéder 15 € par nuit. Le préavis est d'une journée.

Des permanences

Des permanences sont tenues :

- à Bellevigne-en-Layon, le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30, à la Maison de services au public de Thouarcé ;
- à Brissac-Loire-Aubance, le lundi de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Brissac ;
- à Chalonnnes-sur-Loire, sur rendez-vous à l'espace Simone-Iff.

Contact : Sophie Vielle au 02 41 24 37 37.

Le Courrier de l'Ouest, le 8 décembre 2019

— — — 2020 — — —

Chalonnnes-sur-Loire.

C'est bio l'Anjou en cours
de labellisation



Les partenaires de C'est bio l'Anjou signent la charte d'engagement « Zéro gaspillage zéro déchet », entourés de leurs partenaires et des élus locaux.

Le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (Smitom) Sud-Saumurois intervient sur le territoire Loire Layon Aubance pour limiter les productions de déchets. Il a mis en place une labellisation Établissement zéro déchet, zéro gaspi avec les institutions ou organismes qui œuvrent pour le développement durable. « Nous avons déjà signé une trentaine de chartes sur le territoire avec des écoles, des hôpitaux et aussi des entreprises comme le zoo de Doué. Les signataires s'engagent dans une démarche de prévention déchets pour un an au bout duquel ils peuvent être

labellisés », explique Thierry Gallard, vice-président du Smitom.

La semaine passée, c'est avec C'est bio l'Anjou, à Rochefort-sur-Loire, qu'a été signé une charte. Cet établissement est un tiers lieu qui tend vers le zéro déchet dans ses activités.

Pour l'événement, Yves Berland, vice-président à la collecte et au traitement des déchets de la communauté de communes Loire Layon Aubance, et des élus rochefortais, étaient présents.

Christelle Gasté, la coordinatrice de ce lieu mutualisé, souligne que le bio, le local et le naturel sont les raisons d'être de C'est bio l'Anjou. Il regroupe un collectif de six artisans ou éleveurs et un espace de cuisine collaborative qui travaillent autour de valeurs humaines et collectives.

Outre Christelle Gasté, les partenaires présents ont signé la charte d'engagement : Antoine Moisy, pour sa brasserie Sterne et mouse ; Cyril Boisnier, pour Papa-rhum ; l'éleveur David Terrien, du Groinlevé ; Muriel Lajouane qui gère et anime le pôle cantine.

Tous travaillent avec des produits bio, en réduisant ou réutilisant leurs déchets. C'est Bio l'Anjou est aussi un espace de vente directe pour certains produits fabriqués sur site.

C'est Bio l'Anjou, 56, avenue d'Angers, à Rochefort-sur-Loire. Contacts : 06 03 47 18 53 ou cestbiolanjou@gmail.com

Ouest-France, le 6 février 2020

Chalonnnes-sur-Loire.

Le point sur la collecte des déchets

Le Smitom (syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) Sud-Saumurois, qui gère l'enlèvement des déchets sur le territoire Loire Layon

Aubance, adapte son service en raison du Covid-19.

Toutes les déchetteries du Smitom sont fermées. Les services associés, dont la collecte de l'amiante, sont reportés. L'écocyclerie de Thouarcé est également fermée. La collecte des déchets en bacs pour les ordures ménagères et les emballages ou en point d'apport volontaire est maintenue mais peut connaître quelques perturbations. Par civisme et respect du travail des agents qui œuvrent au maintien de la salubrité publique dans ce contexte sanitaire difficile, il est rappelé que les dépôts sauvages, tant auprès des déchetteries que des points d'apports volontaires, sont interdits. Il est recommandé de conserver les déchets qui n'auraient pas été collectés par un circuit habituel dans l'attente d'un retour à la normale des services.

L'accueil physique aux bureaux du Smitom est fermé, mais un accueil téléphonique au 02 41 59 61 73 est assuré aux horaires habituels : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h.

De même, tous les messages adressés par mail à contact@smitom-sudsauumurois.com sont actuellement traités.

Informations sur

www.smitom-sudsauumurois.com

Ouest-France, le 22 mars 2020

— 2021 —

Loire-Layon-Aubance.

Déchets : les usagers à la même enseigne dans un an



Avec le passage à la redevance incitative au 1er janvier 2022, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance va éditer des factures estimatives qui seront envoyées aux habitants. Il s'agira d'une facture indicative évidemment.

Lors de sa réunion de décembre, le conseil communautaire a voté la même « redevance incitative » pour tous les habitants de la communauté de communes à compter du 1er janvier 2022.

La fusion rime avec harmonisation. Depuis que les trois communautés de communes ne forment plus qu'une seule entité, les règles de « vivre ensemble » ont dû être revues. Ce travail a nécessité du temps. Quel est le prochain chantier ? L'harmonisation concernant la collecte des déchets. Et ce n'est pas si simple.

Le Courrier de l'Ouest, le 8 janvier 2021

Près d'Angers.

Un nouvel interlocuteur pour changer de métier en Loire Layon Aubance



De gauche à droite : Jean-Yves Le Bars, vice-président au développement économique pour Loire-Layon-Aubance ; Axelle Carpentier, référente territoriale Transitions pro ; et Clément Joncheray, directeur du centre social Coteaux de Layon, à Thouarcé.

Transitions Pro est un nouvel organisme local pour la reconversion professionnelle. Pour l'instant, Covid-19 oblige, les permanences se tiennent uniquement par téléphone. La communauté de communes Loire Layon-Aubance (CCLLA) a retenu l'emploi comme une des priorités de son projet de territoire. « Demandeurs d'emploi, entreprises, salariés en transition professionnelle bénéficient d'un maillage territorial pour répondre à leurs questions », assure Jean-Yves Le Bars, vice-président au développement économique. Et de citer tous les partenaires qui proposent un accueil de proximité aux habitants et aux entreprises locales : France services, Initiative emplois, Alise...

Ouest-France, le 5 mars 2021

Loire Layon Aubance.

Une plateforme numérique crée le lien entre emplois et chômeurs



Marc Schmitter, président de la communauté de communes, Jean-Yves Le Bars, vice-président en charge du développement économique et Julie Grégoire, chargée de mission emploi, présenteront cette application numérique aux entreprises le 23 avril prochain.

La communauté de communes augmente ses moyens d'aide aux demandeurs d'emploi et aux entreprises. Une plateforme numérique vient d'ouvrir, agrégeant demandes et offres du territoire.

Avec 19 communes, 32 zones d'activités et des emplois diffus dans quelque 5 000

entreprises et commerces, la communauté de communes Loire Layon Aubance fait du développement économique l'une de ses priorités. Julie Grégoire a intégré le service Développement éco en qualité de chargée de mission emploi et territoire, il y a un an.

Sur l'initiative des élus, elle vient de lancer une plateforme numérique concernant l'emploi, tout bonnement appelée « Emploi Loire Layon ». Rappelons ici que le territoire compte 4 900 demandeurs d'emploi de catégorie A (personne n'ayant aucun emploi mais en recherche active quel que soit le contrat).

Le Courrier de l'Ouest, le 11 avril 2021

Loire-Layon-Aubance.

Rapprocher les entreprises du territoire pour qu'elles s'entraident



Loire Layon Aubance comptabilise plus de 5 000 entreprises sur son territoire. Cette plateforme va accélérer et faciliter leurs interactions.

Partage des compétences, des savoir-faire et mutualisation des ressources sont au cœur du nouveau dispositif déployé par la communauté de communes Loire Layon Aubance. C'est l'une des réponses apportées aux orientations données dans le Projet de territoire pointant l'économie circulaire.

Une plateforme pour s'entraider

« Dans le contexte sanitaire actuel, la relation entre les entreprises entre elles est difficile à maintenir, souligne Jean-Yves Le

Bars, vice-président de la com-com en charge du développement économique.

Le Courrier de l'Ouest, le 12 avril 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Une plateforme pour les demandeurs d'emploi



Julie Grégoire, chargée de l'animation de la plateforme emploi ; Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance ; et Jean-Yves Le Bars, vice-président chargé du développement économique.

Avec ses 19 communes et ses 5 000 entreprises et commerces, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA) a inscrit l'emploi comme une des priorités de son projet de territoire. « Un de nos objectifs est de soutenir nos partenaires dans l'accompagnement à l'insertion des publics et la recherche de solutions d'emploi de proximité », assure le président Marc Schmitter. Depuis le 29 mars, elle a mis en ligne une plateforme Emploi Loire-Aubance à destination des demandeurs d'emploi.

Celle-ci permet d'accéder gratuitement à toutes les offres d'emploi, de stages et d'alternance des entreprises du territoire. « Les offres consultables sur le portail proviennent de deux sources : l'agrégation de plus de 400 sites partenaires (Pôle emploi, Apec, Régions Job, etc.) et le dépôt direct des offres par les entreprises locales », explique Jean-Yves Le Bars, vice-président chargé du développement économique à la CCLLA.

Candidats ou recruteurs peuvent accéder à cette plateforme sur internet en y créant leur

compte. Le demandeur peut faire ses recherches ciblées, répondre aux offres d'emploi adaptées à son profil, mais également créer et diffuser son CV et être alerté par mail des annonces pouvant l'intéresser.

L'entreprise qui recherche peut faire un dépôt direct de son ses offres d'emploi, créer une page de présentation de son entreprise et accéder à une CVthèque.

Vendredi 23 avril, à 8 h : présentation de cette plateforme lors d'un webinaire dédié aux entreprises (inscriptions obligatoires auprès de la CCLLA : julie.gregoire@loirelayonaubance.fr).

Plateforme emploi :

<https://emploi-loire-layon-aubance.fr/>.

Ouest-France, le 15 avril 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Eau potable :
des travaux de mi-juin à fin octobre



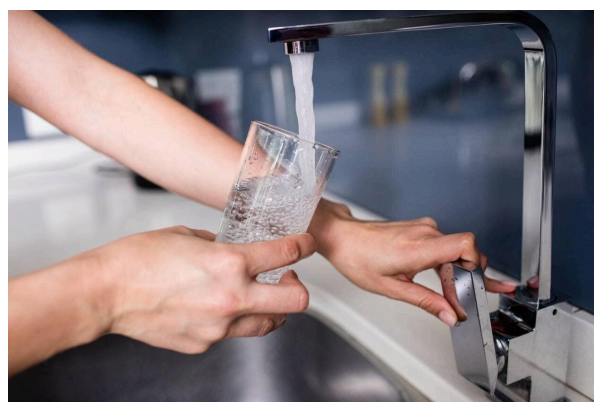
Une partie de l'équipe du chantier sur le site où il débutera, en compagnie de Vincent Lavenet, élu à l'urbanisme et à l'assainissement (2e à droite), Thierry Gallard, président du Syndicat d'eau de l'Anjou (3e à droite), et Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire Layon Aubance (4e à droite).

Le Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) met en place une nouvelle canalisation de transport depuis l'usine de Saint-Georges-sur-Loire pour alimenter Chalonnnes-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire. « Un feeder de 13 km

qui permettra, à terme, de déconstruire les deux usines à faible production de Chalonnnes et de Rochefort qui ne sont plus performantes », explique Thierry Gallard, le président du SEA, maître d'œuvre de l'opération.

Ouest-France, le 19 mai 2021

Près d'Angers, 8 600 foyers bientôt rattachés à une seule usine d'eau potable



De l'eau tirée au robinet.

Un important chantier va être lancé entre Saint-Georges-sur-Loire et Rochefort sur Loire (Maine et Loire) entre juin et octobre. Une canalisation de distribution d'eau potable doit être posée sur tout ce parcours afin d'alimenter huit communes. La circulation risque d'être perturbée par endroits.

Les petites usines d'eau potable ont fait leur temps. Celles de Chalonnnes et de Rochefort-sur-Loire (Maine-et-Loire) vont être détruites prochainement. Pour 8 600 abonnés (foyers, entreprises ou bâtiments) du secteur (Chalonnnes, Rochefort, Val-du-Layon, Chaudefonds, Beaulieu, Rablay, Denée et Mozé), l'eau viendra désormais de l'usine de Saint Georges sur Loire, où elle sera puisée dans une nappe superficielle de la Loire. Mais pour alimenter ces foyers, il va falloir installer une canalisation entre l'usine de Saint-Georges et Rochefort-sur-Loire.

Ouest-France, le 25 mai 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

L'intercommunalité prend la compétence mobilité

Lundi dernier, lors du dernier conseil municipal, la commune a présenté la prise de compétence mobilité par la communauté de communes Loire-Layon-Aubance à compter du 1er juillet.

Afin de réduire les inégalités territoriales, renforcer les offres de déplacement du quotidien et accélérer la transition énergétique, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) se répartissent l'organisation de la mobilité avec la Région. Quant à la commune, elle ne pourra pas mettre en place de service de transport public sauf s'il est gratuit ou réserver à une catégorie particulière d'administrés.

En devenant « Autorité organisatrice de la mobilité » (AOM), la communauté de communes Loire-Layon-Aubance « va permettre à son territoire d'être identifié et reconnu comme un interlocuteur local par les acteurs de la mobilité, de mobiliser des financements à l'appui d'une stratégie locale cohérente, de mettre en œuvre des services de transports adaptés aux problématiques d'un territoire rural, situé en périphérie de l'agglomération angevine », affirment les élus.

Ouest-France, le 3 juin 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

La compétence mobilité transférée



Marie-Madeleine Monnier, maire

Lors du conseil municipal, il a été décidé du transfert de compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Lors du conseil municipal, Marie-Madeleine Monnier, maire, a indiqué que la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales.

Les Communautés de communes devaient délibérer avant le 31 mars 2021 pour décider de devenir ou non AOM et demander le cas échéant à leurs communes membres le transfert de la compétence « organisation de la mobilité ». La maire a présenté le rapport adressé par la Communauté de communes...

Le Courrier de l'Ouest, le 8 juin 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Un contrat de relance signé avec l'État



Pierre Ory, préfet du Maine-et-Loire et Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire Layon Aubance, ont signé un contrat de relance et de transition écologique.

Signé ce vendredi entre l'État et la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA), le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) va soutenir à plus de 30 % des travaux conséquents d'assainissement. « Il s'agit d'une mise en séparatif du réseau dans le quartier de la gare, explique le président Marc Schmitter.

Aujourd'hui, l'assainissement des eaux usées et des eaux fluviales passe par le même cheminement pour aller à la station d'épuration. Nous souhaitons depuis longtemps les séparer. » Les travaux qui incombent à la fois à la commune (en charge des eaux fluviales) et à la communauté de communes (en charge de l'assainissement des eaux usées) sont budgétés au total à 1,2 millions d'euros. Dans le cadre du CRTE, c'est 430 000 € d'aides financières qui seront attribués aux deux collectivités.

Ouest-France, le 10 juillet 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Déchets :
ce qui a changé le 1er juillet

La gestion des déchets est une compétence de la communauté de communes Loire Layon Aubance. Depuis le 1er juillet, les sacs jaunes ont été remplacés par les bacs jaunes. Plus aucun sac ne sera ramassé. Les emballages recyclables doivent être versés en vrac dans le bac à couvercle jaune. Il s'agit des emballages métalliques, cartons et briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, et tous les autres emballages en plastique. En revanche, les objets en plastique comme les cintres, les jouets en plastique ou encore les rasoirs jetables (ce sont les erreurs les plus courantes) ne sont pas des emballages. Ils doivent être jetés dans les bacs à ordures ménagères.

Lors des semaines impaires, il faut sortir les bacs d'ordures ménagères et les semaines paires le bac jaune. Ils doivent être positionnés sur l'espace public en bord de voirie, ouverture face à la route.

Dans le bourg : sortir le bac mercredi soir pour une collecte le jeudi. Gare, Bourgonnière, campagne : sortir le bac jeudi soir pour une collecte le vendredi.

Le Courrier de l'Ouest, le 24 août 2021

Près d'Angers.

À Chalonnnes, le long chantier du réseau d'eau se poursuit



En raison des travaux sur le pont, la circulation alternée provoque d'importants ralentissements dans la traversée de Chalonnnes.

Depuis juin 2021, les travaux d'installation d'une nouvelle canalisation d'eau entre l'usine de Saint-Georges-sur-Loire (Maine et Loire) et la base de Rochefort-sur-Loire, se poursuivent. Ce mardi 28 septembre, cette canalisation était installée sur le pont de Chalonnnes. Le chantier se poursuivra ensuite par tronçons de 400 m. La fin des travaux est attendue pour février 2022.

De quels travaux s'agit-il ?

Les automobilistes vont devoir encore être patients. « Encore deux semaines de travaux et de circulation alternée. Après quoi, une circulation normale sera rétablie », promet Valentin Piton, chargé de travaux.

Ce mardi 28 septembre, l'une des opérations les plus délicates du chantier a été réalisée. Une grosse conduite d'eau a été posée sous la chaussée du pont...

Ouest-France, le 28 septembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire. Deux circuits chargés d'histoire à Chaudefonds



Randonnée pour l'inauguration d'un sentier pédestre sur la Corniche angevine.

La communauté de communes Loire Layon Aubance met en œuvre son schéma touristique. S'y inscrivent deux parcours pédestres aux sites remarquables.

Patrimoine

Samedi matin, une quarantaine de marcheurs se sont retrouvés pour tester un des deux nouveaux sentiers labellisés Unesco, réalisés par un comité technique – élus, habitants, associations, partenaires institutionnels... – sous la houlette de la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA).

Des représentants de Chaudefonds sur Layon, de la CCLLA, du Département, d'associations patrimoniales locales et de la Mission Val de Loire ont inauguré ces circuits désormais ouverts au public. Ils sont le prolongement des travaux de mise en valeur de la chapelle Sainte Barbe des Mines...

Ouest-France, le 5 octobre 2021

Loire-Layon-Aubance. Un rallye pour trouver un emploi dans les entreprises locales



L'ensemble des partenaires organisateurs du Rallye pour l'emploi : Mathieu Bellayer pour Coorace ; Julie Grégoire pour la CCLLA ; Frédérique Savarieau pour Initiatives emploi ; Annaïg Quemeneur pour Alise ; Marc Schmitter pour la CCLLA, et Patrice Athimon pour Alise.

39 chercheurs d'emploi peuvent s'inscrire au Rallye pour l'emploi, projet porté par la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire) et les associations intermédiaires, du lundi 15 au mercredi 17 novembre. Le groupe devra être constitué vendredi 15 octobre.

Du 15 au 17 novembre, une douzaine d'entreprises du territoire de Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire) recevra 39 chercheurs d'emploi pour découvrir des métiers et des secteurs d'activité de l'économie locale.

Tout chercheur d'emploi peut participer : demandeurs d'emploi, personnes en reconversion, bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active). Le groupe devra être constitué vendredi 15 octobre. Marc Schmitter, président de la CCLLA (Communauté de commune Loire Layon Aubance) l'annonce d'emblée : « L'emploi est une des préoccupations de notre territoire. Ce premier rallye aurait dû avoir lieu en 2020. Julie Grégoire, chargée de mission au développement économique de la CCLLA, le coordonne avec nos partenaires. »

« Rapprocher les chercheurs d'emploi du territoire et les entreprises »

L'organisme de formation des Pays de la Loire Coorace et les associations intermédiaires Alise et Initiatives emploi sont parties prenantes pour l'organisation, avec le soutien financier de la Région, du Département et de la CCLLA.

Le rallye a lieu pendant trois journées. Les participants, répartis en groupes de trois avec un accompagnateur, visiteront les entreprises pendant deux jours. Le troisième jour, une restitution regroupera l'ensemble des participants à Thouarcé. Julie Grégoire explique : « Cette action de redynamisation a pour objectif d'offrir une meilleure connaissance du milieu économique local et de rapprocher les chercheurs d'emploi du territoire et les entreprises. »

Celles-ci ont répondu très favorablement pour participer à ce rallye et ouvrir leurs portes aux chercheurs d'emploi. « En deux ans, cinq rallyes de ce type ont été organisés dans le département, avec des effets très positifs : les chercheurs d'emploi sont accompagnés dans une démarche active qui leur permet de reprendre confiance », ajoute Mathieu Bellayer, de Coorace.

Du lundi 15 au mercredi 17 novembre, rallye pour l'emploi. Première réunion du groupe jeudi 21 octobre ; inscriptions, renseignements auprès de : Initiatives emplois, par courriel à initiatives.emplois@orange.fr ; tél. 02 41 56 11 13 (secteur Bellevigne-en-Layon et Brissac Loire Aubance) ; Alise : contact@alise-emploi.fr ; tél. 02 41 77 17 16 (secteur Chalonnnes et Saint Georges sur Loire).

Ouest-France, le 11 octobre 2021

Anjou.

Création d'un nouveau syndicat de traitement de collecte de déchets, ça change quoi ?



Jérôme Charbonnel, directeur de l'association Revie-Verre, et David Georget, vice-président du SISTO lors de l'ouverture du service de recyclage des portes et fenêtres par la déchetterie du Lion-d'Angers en avril 2021

Les communautés de communes Anjou Loir-et-Sarthe, Loire-Layon-Aubance et Vallées du Haut-Anjou (Maine-et-Loire) se sont regroupées pour constituer un grand syndicat de traitement et de collecte. Le 3RD'Anjou, syndicat pour la réduction, le réemploi et le recyclage de déchets de l'Anjou, a été présenté, jeudi 21 octobre, aux élus de la communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) par David Lagleyze, président du Sictom Loir et Sarthe, et Marc Bainvel, président du Smitom Sud-Saumurois.

«Nous réduirons les coûts»

Les communautés de communes Anjou-Loir-et-Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut-Anjou ont décidé de constituer ce grand syndicat qui assurera le traitement et la collecte des déchets...

Ouest-France, le 25 octobre 2021

Loire Layon Aubance. Déchets :
une redevance incitative pour tous



Yves Berland et Marc Bainvel ont présenté la nouvelle tarification de redevance incitative.

Passer de trois à une unique tarification des déchets au niveau de l'intercommunalité : tel est l'objectif de la nouvelle communauté de communes. La constitution de la nouvelle communauté de communes Loire Layon Aubance a laissé apparaître trois modes différents de tarification des déchets, un par communauté de communes historique : redevance sur les ordures ménagères (ROM) en Coteaux-du-Layon, taxe sur les ordures ménagères (TOM) en Loire-Aubance et redevance incitative (RI) en Loire-Layon.

Les élus se sont mis comme objectif d'harmoniser au niveau du territoire. La TOM apparaissait injuste, en tant qu'impôt adossé à la taxe foncière. La ROM comportait un forfait, plus un ajustement en fonction de la composition du foyer. Ceci ne tient aucun compte du volume de déchets produits, contrairement à la RI, plus dans l'air du temps écologique. La facturation tient compte du nombre de levées des poubelles dans le semestre.

« Nous avons décidé de passer à huit levées par an »

La redevance incitative, en vigueur en Loire-Layon depuis 2015, nous a servi d'expérimentation pour la suite. Le barème était de douze levées par an pour les ordures ménagères. Les gens se sont adaptés. En fait, la moyenne par foyer est de 10,9 fois par an. Pour inciter encore plus à réduire ses déchets, nous avons décidé de passer à huit

fois par an, explique Yves Berland, vice-président communautaire en charge de la gestion des déchets.

Et Marc Bainvel, président du Smitom, de préciser : «La facture inclut le ramassage et le traitement des ordures ménagères, le tri, les déchèteries, les apports volontaires et la recyclerie. Le rythme de passage des camions de ramassage ne change pas.

Le Courrier de l'Ouest, le 2 novembre 2021

Loire-Layon-Aubance.

Vers une gestion harmonisée des déchets



Marc Bainvel, président du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères Sud-Saumurois, et Yves Berland, vice-président de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance en charge de la gestion des déchets.

Au lieu de trois modes de facturation correspondants aux trois anciennes communautés de communes, Coteaux du Layon, Loire-Aubance et Loire-Layon, il n'y en aura plus qu'un. Entretien avec Marc Bainvel, président du Smitom Sud-Saumurois, qui gère le service des ordures ménagères pour la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA), et Yves Berland, vice-président en charge de la gestion des déchets.

Harmonisation de la gestion des déchets : Quelle est la nature de ce changement ?

Il concerne les habitants de l'ex-communauté de communes Loire-Aubance, jusque-là soumis à un système de taxe (TEOM) en fonction de la surface de leur habitation, et ceux des Coteaux-du-Layon, jusque-là en REOM (redevance). À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes du territoire Loire-Layon-Aubance seront soumises à la RI (redevance incitative) déjà appliquée depuis 2015 pour les habitants de l'ex-territoire du Loire-Layon. Au lieu de trois modes de facturation correspondants aux trois anciennes communautés de communes, il n'y en aura plus qu'un.

Comment est calculée la facture redevance incitative pour les particuliers ?

La grille tarifaire appliquée couvre au plus juste les frais de gestion du service, qui ne se limite pas à la collecte des bacs : il comprend aussi le traitement, le fonctionnement des déchèteries, des écocycleries, des points d'apports de papier et verres ainsi que les actions de sensibilisation à la prévention des déchets. Cette nouvelle tarification permet à l'utilisateur de maîtriser sa facture selon la gestion qu'il fait de ses déchets : il produit beaucoup, il paie plus. Le forfait minimum comprend huit levées annuelles pour les ordures ménagères et douze levées pour les bacs emballage (dits bacs jaunes). Bien sûr, l'utilisateur peut présenter ses bacs plus souvent (jusqu'à 26 fois par an. Le service des collectes ne changeant pas : tous les 15 jours, les bennes continuent de passer), mais il devra payer les levées supplémentaires. Voilà en quoi cette redevance est incitative puisque, l'idée est d'appeler l'utilisateur à s'interroger sur sa pratique et à produire de moins en moins de déchets.

Comment réduire ses déchets et donc sa facture ?

Il existe des bacs de différentes tailles, il suffit parfois d'opter pour un bac plus petit donc moins cher (dont le prix est compris dans le forfait). Le Smitom (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) peut accompagner les usagers : composter les déchets, c'est éviter 30 % du poids total de

chaque poubelle (des composteurs peuvent être fournis) ; plutôt que jeter, on peut aussi offrir une seconde vie aux objets en les donnant à l'écocyclerie Loire-Layon-Aubance ou en les réparant au Repair'café. Enfin, on peut limiter la pub dans sa boîte aux lettres et éviter d'acheter des produits avec des emballages non réutilisables.

Quelles recommandations pouvez-vous faire aux usagers ?

En cas de besoin ponctuel (un sac de trop entre deux levées, un sac malodorant, l'oubli d'une collecte...) il est possible d'utiliser les points d'apports volontaires ordures ménagères ou emballages répartis sur le territoire (pour respectivement 1,50 € ou 1 €) alors qu'une levée supplémentaire s'élève à 4, 50 € et 3 €. Pour connaître la production de ses déchets en temps réel (nombre de passages en déchetterie et nombre de levées du bac) l'utilisateur peut créer son compte Ecocito. Ainsi, il peut estimer sa prochaine facture. Enfin, il est recommandé de présenter le bac dans le bon sens par rapport à la route et de ne pas le surcharger (laisser le couvercle fermé) sinon il risque de ne pas être vidé. Les usagers concernés par le changement recevront courant novembre une facture fictive sur la base de la nouvelle grille tarifaire qui ne sera pas à régler mais permettra d'évaluer le montant dû en 2022, compte tenu de sa production personnelle actuelle de déchets.

Renseignements : 02 41 59 61 73 ;
contact@smitom-sudsaumurois.com
www.smitom-sudsaumurois.com

Ouest-France, le 2 novembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Le Rallye pour l'emploi
a séduit les candidats



Les participants au Rallye pour l'emploi et leurs accompagnants ont été accueillis par Julien Gilles (3e à gauche), directeur des opérations, et Fabrice Burban, responsable du site de l'entreprise Premier Tech, à Chalonnnes-sur-Loire.

Treize visites d'entreprises étaient organisées, en deux jours. Trente-quatre personnes de tout le territoire de Loire-Lyon-Aubance y ont participé. Lundi, dans le cadre du Rallye pour l'emploi, une dizaine de personnes ont découvert, pendant une heure, l'entreprise Premier Tech, implantée à Chalonnnes-sur-Loire. Enola, Sophie, Isabelle, Francesca, Tatiana, Cédric étaient accompagnés par Annaïg Quémeneur et Sophie Collin, de l'association Alise, partenaire de la communauté de communes qui pilote l'opération.

Trente-quatre habitants du territoire Loire-Layon-Aubance (Saint-Georges, Champtocé sur Loire, Rochefort-sur-Loire...) se sont portés candidats pour participer à ce challenge.

Ouest-France, le 20 novembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Coline Guérin communique pour Loire-Layon-Aubance



Coline Guérin, chargée de communication de Loire Layon Aubance.

Coline Guérin vient de rejoindre les équipes de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA) au poste de chargée de communication, à plein temps. Après des études en communication publique, elle a obtenu un BTS en communication et passé un master de communication publique en alternance avec la Communauté de communes Anjou-Loir-et-Sarthe. Elle a ensuite travaillé cinq ans à la communauté de Lyons-Andel (Eure). Elle est revenue en Anjou, dont elle est originaire, en travaillant deux ans pour les Vallées du Haut-Anjou et la Ville d'Angers. Pour élaborer la stratégie de communication à la CCLLA, un audit va être réalisé. Des préconisations permettront de mettre en œuvre un plan d'action. « C'est très motivant car nous allons écrire ensemble notre future communication ! », déclare Coline Guérin. Depuis son arrivée début novembre, elle découvre le territoire pour mieux le promouvoir et informer ses habitants, et elle gère les publications du magazine et de la page Facebook de la CCLLA.

Ouest-France, le 24 novembre 2021

Au sud d'Angers, leur territoire est engagé dans l'économie circulaire



Jean-Yves Le Bars, vice-président à la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA) chargé du développement économique, et Élise Charleux, chargée de mission économie circulaire à la CCLLA.

La Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) composée de 19 communes en Maine-et-Loire, met en œuvre un plan d'actions pour mieux produire, acheter, valoriser. Elle a obtenu le label Économie circulaire « palier 1 ». Explications. En Maine-et-Loire, la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA) a obtenu le label Économie circulaire « palier 1 », en reconnaissance de son engagement global et territorial sur cette thématique.

Entretien avec Jean-Yves Le Bars, vice-président au développement économique de la CCLLA, et Élise Charleux, chargée de mission économie circulaire à la CCLLA.

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

Elle remplace l'économie linéaire, qui consiste à toujours prélever des nouvelles ressources dans notre environnement, à les transformer, à les consommer et à les jeter sans autre valorisation. L'économie circulaire permet la prévention et la gestion efficace de nos ressources, en optant pour une manière différente dans nos achats, pour le traitement de nos déchets et, en amont, des process au niveau des entreprises, pour en

réduire la production ou la valoriser. Cette démarche qui concerne tous les acteurs d'un territoire : grand public, entreprises, collectivités, associations.

Comment et pourquoi ce label a-t-il été obtenu pour le territoire Loire Layon Aubance ?

Après un diagnostic du territoire, nous avons renforcé notre équipe au développement économique. En 2020, nous avons créé un comité de pilotage (Copil) avec des élus et un comité technique (Cotec) représentatif du territoire : syndicats d'eau, d'énergie et des déchets, entreprises, chambres consulaires... Cela a permis d'identifier les acteurs, les initiatives locales et les projets à opportunité « économie recyclable » dans notre territoire. Nous avons établi un plan d'actions développant des axes de travail pendant trois ans (2020 à 2022) qui est intégré dans notre projet de territoire, en répondant à un projet économie circulaire État Ademe (Agence de la transition écologique) Région.

Quel est votre champ d'action ?

Notre plan d'actions économie circulaire s'inscrit sur le long terme. C'est une démarche transversale car elle s'intègre dans tous les sujets : énergie, mobilité, aménagement, tourisme. Il y a des actions externes (projets privés) ou internes (avec nos services techniques). Nous organisons des actions ou nous aidons à en créer et nous soutenons toute action autour de l'économie circulaire.

Ouest-France, le 24 novembre 2021

Chalonnnes-sur-Loire.
Assainissement :
pour un réel service public



Jack Martin, le président (à droite) avec le bureau de l'APAE 49.

L'Association pour un assainissement équitable (APAE 49), association loi 1901 qui regroupe 500 familles adhérentes, a pour but de défendre les intérêts des usagers de l'assainissement non collectif et de maintenir le lien avec les communes de la Communauté de communes.

L'association, qui veut promouvoir un véritable service public de l'assainissement collectif et autonome, a vu le jour le 27 novembre 2008 sous le nom d'APAE Saint-Georges-sur-Loire – Saint-Germain-des-Prés et est représentée dans chaque commune par un responsable. Étendue depuis 2017 à tout le département, elle peut intéresser tous les habitants des communes gérées par le Service public d'assainissement non collectif (Spanc) Loire Layon Aubance. L'assemblée générale s'est tenue devant une cinquantaine d'adhérents à Saint Georges sur Loire. Plusieurs sujets ont été abordés. Le président Jack Martin a présenté des comptes au solde positif. Par ailleurs, il a été précisé que la Communauté de communes a désormais la compétence « assainissement des eaux usées ».

Gestion des déchets

Au 1er janvier prochain, la gestion des déchets obéira à de nouvelles règles, afin de faire évoluer les habitudes : huit levées par an pour les ordures ménagères et douze pour les bacs emballages sont prévues. Les tarifs pour les vidanges groupées ont été annoncés. En fin de réunion, le jeu des

questions-réponses a fait apparaître des inquiétudes quant à l'efficacité du système de ramassage des déchets et son coût. M. Maître, adhérent de l'APAE, a indiqué que le site de l'association : www.apae49.fr était facilement accessible et comportait toutes les informations nécessaires.

Le Courrier de l'Ouest, le 30 novembre 2021

Loire-Layon-Aubance. Déchets : ils dénoncent « la redevance punitive »



Hervé Faës, Jean-Pierre Le Guennec, Sylvain Dauray et Denis Parès sont pour la plupart à l'initiative de la création du collectif citoyen appelé Non à la redevance punitive.

Le collectif citoyen Non à la redevance punitive revendique plus de 1 700 signataires sur une pétition contre le nouveau système de collecte qui entre en vigueur le 1er janvier 2022. Ils ont sorti leur calculatrice et le compte n'y est pas. Avec 26 passages par an, nous payons 140 €. Demain, ma facture va doubler si je sors ma poubelle tous les quinze jours. Denis Parès est l'un des fondateurs du collectif Non à la redevance punitive qui s'oppose au nouveau système de collecte qui doit entrer en vigueur ce 1er janvier. Nous ne sommes pas contre l'harmonisation. Nous sommes même conscients de la nécessité de réduire nos déchets mais ce système va nous coûter de l'argent pour un service rendu minimal.

Le Courrier de l'Ouest, le 26 décembre 2021

Loire-Layon-Aubance. Déchets : « les habitants seront impliqués »



Yves Berland, vice-président de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance en charge des déchets.

Yves Berland, maire de Chateaufonds-sur-Layon, est vice-président en charge des déchets à la communauté de communes Loire Layon Aubance. Oui, c'est une révolution pour les habitants mais ils seront désormais impliqués dans la baisse des déchets. Yves Berland maîtrise le sujet sur le bout de doigts. En charge de ce dossier depuis des années, il entend ces changements mais considère que la redevance incitative est la meilleure des solutions. La taxe, assise sur l'impôt, pouvait certes être solidaire mais avait un côté injuste.

Le Courrier de l'Ouest, le 26 décembre 2021

— 2022 —

Loire Layon Aubance.

Un plan d'action pour
une économie circulaire



Marc Schmitter, président de Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire), entend « impulser une vraie dynamique en matière d'économie circulaire ».

Le conseil communautaire de Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire) a signé un plan d'action pour inscrire la qualité de l'environnement comme un fil rouge dans ses réflexions.

Fini le gaspillage des ressources : jeudi, le conseil communautaire de Loire Layon Aubance a approuvé l'adoption d'un plan d'action « Économie circulaire ».

C'était naguère déjà l'objectif du Smitom Sud-Saumurois, note Marc Schmitter, le président de la la communauté de communes. La ComCom l'avait aussi gravé dans son projet de territoire. Depuis 2020, Loire Layon Aubance s'est résolument engagé à développer l'économie circulaire sur son territoire.

Le Courrier de l'Ouest, le 24 janvier 2022

Loire Layon Aubance.

En bord de Loire, la Comcom veille sur les crues comme le lait sur le feu



Les techniciens posent le batardeau n° 1 à La Possonnière (Maine-et-Loire), sous les yeux de Gaëlle Lorriaux, responsable à la communauté de communes Loire Layon Aubance, Yves Berland, élu en charge du dossier, et Thimothé Kouakou, de l'Établissement public Loire.

Depuis 2018, la communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire) a à sa charge deux digues, celle de Saint-Georges-sur-Loire et celle du Petit Louet. Prévention, entretien, surveillance, élus et agents veillent sur les eaux. Il fait un froid pinçant en ce lundi 24 janvier au matin. Le mercure monte difficilement au-dessus de zéro. Pour autant, les agents sont à pied d'œuvre au local de stockage des batardeaux (barrières anti-inondations), dans les bas de Saint-Georges-sur-Loire, où une digue protège quelque 700 habitants des débordements du fleuve.

Yves Berland, le vice-président de la communauté de communes Loire Layon Aubance en charge de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), et la responsable du service, Gaëlle Lorriaux, font le point. « Nous avons repris cette compétence sur les digues qui ne sont pas domaniales, seulement en 2018 (N.D.L.R. Loi NOTre), souligne Gaëlle Lorriaux. Auparavant, elles étaient gérées par différents petits syndicats.

Le Courrier de l'Ouest, le 25 janvier 2022

À Chalonnnes, des travaux sur la distribution d'eau



Des travaux vont gêner la circulation à partir de début février.

Le Syndicat de l'Eau de l'Anjou va réaliser des travaux à Chalonnnes-sur-Loire, près d'Angers (Maine-et-Loire), qui vont impacter la circulation dans les prochaines semaines. Au cours du mois de février, Le syndicat d'Eau de l'Anjou va réaliser des travaux qui auront un impact sur la circulation, dans le secteur de Chalonnnes.

Il s'agira, d'une part, de la réfection des trottoirs sur le pont de Chalonnnes, de part et d'autre du pont, à partir du 7 février (sous réserve de conditions climatiques propices aux travaux). Un alternat sera mis en place la journée. Durée des travaux : trois semaines.

Une nouvelle canalisation

La réalisation d'une canalisation sur une dizaine de mètres au carrefour de l'avenue du 8-Mai et de la rue des Sables pour que l'eau puisse être envoyée directement au château d'eau, situé au stade des Deux-Croix, grâce aux nouvelles pompes installées à l'usine de Saint-Georges-sur-Loire. Ces travaux se dérouleront durant les vacances de février, afin de ne pas perturber la circulation des bus dans le secteur. Les travaux seront réalisés au milieu de la chaussée, donc la circulation sera compliquée sur ce carrefour.

Ouest-France, le 27 janvier 2022

Chalonnnes-sur-Loire.

Le budget communautaire 2022 en hausse

Recrutements en culture, patrimoine et urbanisme, études sur l'habitat ou encore sur les liaisons fluviales, prime pour l'achat d'un vélo électrique... On fait le point. Lors du conseil communautaire de Loire-Layon-Aubance (CCLLA), jeudi, le dossier principal portait sur les finances. « Il s'agit de mettre en œuvre le projet de territoire en stabilisant l'organisation de l'EPCI [établissement public de coopération intercommunale] et en renforçant la structuration de la communauté de communes », a expliqué le président, Marc Schmitter, en introduction.

Ouest-France, le 14 mars 2022

Chalonnnes sur Loire.

Le conseil communautaire livre ses orientations budgétaires

Pourquoi ? Comment ?

La plus grande partie du conseil communautaire, qui s'est déroulé la semaine dernière à La Possonnière, a porté sur le débat d'orientations budgétaires. C'est Gabriel Arriaux, maire de Chaudefonds-sur-Layon et vice-président en charge des finances, qui a présenté ce lourd dossier aux élus. Les budgets seront votés en avril. En 2012, il avait été inscrit 7 591 000 € en fonctionnement et 5 953 000 € en investissement.

Que faut-il retenir du côté des dépenses de fonctionnement ?

Plusieurs dépenses vont peser sur le budget 2013 : l'achat d'une balayeuse (160 000 €), qui grève le budget voirie alors même que les

routes ont besoin d'être refaites ; les coûts importants des études pour le projet de territoire et le projet gérontologique. D'autre part, vu la diminution du nombre d'élèves, l'école de musique intercommunale recevra des subsides augmentés de 10 % pour pallier le manque à gagner. Un projet de mise en réseau des bibliothèques pour septembre 2013 va aussi nécessiter un financement. A l'instar de Chaudefonds, Saint-Aubin, Rochefort et Denée, qui fonctionnent avec le même logiciel, deux autres réseaux pourraient être créés : l'un regroupant Chalonnnes, Saint-Georges-sur-Loire et La Possonnière, l'autre les communes de l'Ouest (avec un doute sur Champtocé). Pour cela, des subventions du conseil général seraient envisageables, mais, dans ce cas, une modification des statuts de la communauté de communes serait nécessaire. Enfin, la reconduction du forum de l'emploi et la formation des artisans aux codes des marchés publics entraîneraient une hausse de 16 % du budget qui leur est dédié.

Et du côté des recettes ?

Le taux de la taxe sur les ordures ménagères ne devrait pas changer, mais l'État a augmenté la base de 1,8 %. Un débat a eu lieu sur la cotisation foncière des entreprises (ex-taxe professionnelle). Il a été proposé une hausse du taux de 1,2 %, mais avec une modulation éventuelle pour ne pas pénaliser les petites entreprises.

Quels sont les investissements envisagés ?

Valérie Lévêque, maire de Champtocé, a expliqué la nécessité de la mise en place d'une vidéosurveillance (subventionnée à 30 %) pour les déchetteries de Chalonnnes, Rochefort/Denée et Saint-Georges/La Possonnière. L'installation d'un véritable contrôle d'accès automatisé a aussi été évoquée. Enfin, à la suite de deux écroulements récents, la réfection des remparts de Denée est budgétée à hauteur de 450 000 € (la partie du chemin de la Foirouse sera la seule programmée en 2013).

La communauté de communes Loire-Layon (22 343 habitants)

Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 31 mars 2022

Chalonnnes-sur-Loire.

Rénover,
un enjeu pour réduire ses factures



Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire Layon Aubance, Priscille Guillet, vice-présidente chargée de l'habitat, et Michel Cornu, technicien chargé de l'aménagement et de l'habitat.

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial, la communauté de communes Loire Layon Aubance met en place un accompagnement gratuit des habitants du territoire qui souhaitent rénover leur habitat, ainsi que des entreprises. Dès ce samedi et jusqu'au 20 avril, des animations sont proposées pour savoir comment réduire ses factures d'énergie.

Ouest-France, le 2 avril 2022

Chalonnnes sur Loire.

Loire-Layon : Marc Schmitter
est le nouveau président



Marc Schmitter, nouveau président (au centre avec lunettes), entouré des neuf vice-présidents, maires des neuf communes (de gauche à droite) : Gérard Tremblay (Saint Aubin de Luigné), Thierry Millon (Ingrandes), Jean-Marie Gaudin (Saint Germain des Prés), Catherine Guinement (Rochefort sur Loire), Paul Germon (Denée), Jacques Genevois (La Possonnière), Valérie Lévêque (Champtocé), Daniel Froger (Saint Georges sur Loire), Yves Berland (Chaudefonds sur Layon).

Le conseil communautaire de la communauté de communes Loire-Layon (CCLL) a réuni pour la première fois ses trente et un nouveaux conseillers le jeudi 17 avril devant un public d'une trentaine de personnes. Ces douze femmes et dix-neuf hommes, représentant les élus de dix communes du territoire, ont procédé à l'élection de leur nouveau président dirigée par le doyen Jean-Marie Gaudin, maire de Saint-Germain-des-Prés, avec pour secrétaire le benjamin Anthony Thierry (élu de Chaudefonds-sur-Layon).

Trois candidats se présentaient pour le siège de président : Daniel Froger, président sortant, maire de Saint-Georges-sur-Loire ; Valérie Lévêque, maire de Champtocé-sur-Loire ; Marc Schmitter, élu chalonnois.

Chacun a exposé sa profession de foi et ses ambitions pour la CCLL. Valérie Lévêque souhaitait mettre en application de nouveaux principes de travail et « poser les bonnes questions » tout en espérant poursuivre le

projet communautaire. Daniel Froger mettait l'accent sur les problèmes de finances auxquels devra faire face le nouveau conseil communautaire, tandis que pour Marc Schmitter il fallait « un plan pluriannuel d'investissement et clarifier les relations financières communes et communauté de communes », son souhait étant de mutualiser, mais dans la proximité, et de mieux gérer les ressources humaines avec une vice-présidence « Ressources humaines et mutualisation ».

Au premier tour : Valérie Lévêque obtient 8 voix et décide de se retirer du deuxième scrutin ; Daniel Froger 11 voix et Marc Schmitter 12 voix. Au deuxième tour : Marc Schmitter est élu président avec 16 voix, devant Daniel Froger qui en obtient 14 (une abstention). Marc Schmitter, le nouveau président, 52 ans, marié et père de trois enfants, est chargé de mission pour l'agglomération de Saumur et troisième adjoint à la mairie de Chalonnnes-sur-Loire en charge du développement économique et du tourisme. À l'issue de son élection, le nouveau président de la CCLL a déclaré : « Ce sera LE mandat de l'intercommunalité ; nous avons les moyens d'atteindre nos objectifs ; je suis confiant pour la suite car nous avons tous le souhait de travailler dans l'intérêt collectif. » Les neuf vice-présidents sont les maires des autres communes de la CCLL.

La communauté de communes Loire-Layon (22 979 habitants)

Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 22 avril 2014

Chalonnnes-sur-Loire.

Une nouvelle aide
pour acheter un vélo électrique

Depuis le 1^{er} avril, la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) verse une aide de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) et de 350 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique. Ce dispositif est cumulable avec les autres aides existantes soumises à conditions (Région, État). Pour être éligible, il suffit d'être âgé de plus de 18 ans, d'habiter dans le territoire et de faire l'achat physiquement, chez un professionnel, les achats par Internet étant exclus du dispositif. Mais avant tout achat, il faut impérativement demander un devis au professionnel de son choix concernant l'acquisition d'un VAE ou d'un kit d'électrification d'un vélo existant, hors VTT, en incluant la main-d'œuvre. Ensuite, il faut faire une demande de subvention via le formulaire en ligne sur le site de la CCLLA. Après un avis favorable, l'achat pourra être effectué et la facture adressée à la collectivité, accompagnée du certificat d'homologation et de marquage. Après validation du dossier, le versement de la subvention sera effectué.

Sur Internet : www.loire-layon-aubance.fr

Ouest-France, le 18 mai 2022

Chalonnnes-sur-Loire.

Transfert et cession de biens
touristiques à la commune

En 2016, des délibérations avaient eu lieu entre la commune de Chalonnnes et la CCLL (communauté Loire-Layon à l'époque) pour le retour aux communes des biens touristiques. Ces délibérations n'ont pas été suivies d'effet depuis, ceci en raison de complexités juridiques. Lors de la création de la CCLLA en 2017, le patrimoine touristique a été rétrocédé aux communes sur lesquelles ils sont situés. Les communes concernées par le transfert de la chapelle Sainte-Barbe-des-Mines, de la carrière du Roc et de la ferme de Désert, soit Chalonnnes, Chaudefonds, Rochefort et Val-du-Layon, ont donné leur accord pour que Chalonnnes

devienne propriétaire de ces biens, à l'euro symbolique. Il en va de même pour le ponton fluvial et la halte Loire à vélo, pour lesquels des travaux ont été effectués par la CCLLA. Le conseil municipal a décidé que le montant de l'indemnisation à verser à la CCLLA pour ces transferts, ainsi que pour les travaux de mise en place de la halte à vélos est fixé à 1 €. Le montant à l'actif qui devra être repris par la ville, hors de cette indemnisation, est arrêté à 55 790 €.

Ouest-France, le 20 mai 2022

Chalonnnes-sur-Loire.

Un forum professionnel ouvert à tous pour aider à se reconvertir

La communauté de communes Loire Layon Aubance organise un forum professionnel en partenariat avec le comité local emploi formation et orientation professionnelle (Clefop). Destiné aussi bien aux salariées qu'aux demandeurs d'emploi, il permettra d'accéder à toutes les informations nécessaires à la réflexion et la construction des parcours de reconversion. De nombreux partenaires seront présents : Transitions pro, Groupement évolution, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP), la CCI, Pôle emploi, Cap emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), l'État, la Région, Angers Loire métropole, le Carif oref, la plateforme RH de la fonction publique, la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance... L'Orientibus proposera aussi un ensemble de ressources interactives sur l'offre de formation régionale et l'environnement professionnel. Le visiteur pourra bénéficier d'une information collective tout au long du forum et des professionnels pourront l'aider à répondre à ses questions. Jeudi 2 juin, forum professionnel, de 15 h à 20 h, salle Athlétis aux Ponts-de-Cé. Informations sur emploi-loire-layon-aubance.fr

Ouest-France, le 28 mai 2022

Chalonnnes sur Loire.

Mieux lutter contre l'isolement des personnes âgées



Au conseil communautaire de juillet, Marion Brunat du cabinet parisien Eneis, a présenté une synthèse de l'étude gérontologique pilotée par la communauté de communes Loire-Layon.

Lors du conseil communautaire mensuel, qui s'est déroulé mercredi 10 à Rochefort-sur-Loire, Marion Brunat, du cabinet Eneis, était invitée à rendre compte de l'étude gérontologique commencée en février à l'initiative de la communauté de communes Loire-Layon. Le maire de Chalonnnes, Stella Dupont, a rappelé le cadre de cette étude, née au départ d'une inquiétude face au devenir de l'hôpital de la Corniche angevine. Le vieillissement de la population allant croissant, il s'agit de mobiliser tous les acteurs du territoire pour répondre au mieux à ses besoins.

Le cabinet Eneis a été choisi pour, dans un premier temps, établir un état des lieux en rencontrant les structures médico-sociales et, dans un second temps, parvenir à un bilan de préconisations qui puissent donner vie à un projet gérontologique de territoire. Marion Brunat a exposé des données précises, chiffrées, sur l'âge de la population, les structures, les équipements d'accueil, les actions menées pour le maintien à domicile. Avant de faire des propositions pour l'amélioration de l'existant et celle des dispositifs d'information pour une meilleure communication auprès du public concerné. Le comité de pilotage a retenu les

orientations suivantes : pérennisation et développement des actions d'animation et de lutte contre l'isolement pour les personnes âgées et les aidants ; amélioration du soutien médico-social à domicile et des services de santé de proximité, ouverture des Ehpad sur l'extérieur dans un objectif de lien social et de vivre ensemble, et enfin, développement de la connaissance mutuelle, de la coordination et homogénéisation de l'offre médico-sociale sur le territoire par la mutualisation des moyens. Plusieurs élus ont réagi à la synthèse de cette étude, reconnaissant un besoin de collaboration des acteurs avec une plus grande lisibilité pour le public et une harmonie à trouver sur le territoire. Parmi le public, plusieurs professionnels, directeurs d'établissements, ont aussi eu la parole pour souligner l'importance des enjeux de cette étude et la nécessité qu'ils y soient associés, tout en tenant compte des préconisations de l'ARS. Stella Dupont a conclu en rappelant : « Ceci n'est qu'un début, nous allons travailler pour répondre au plus près des besoins. » La communauté de communes Loire-Layon (22 343 hab) Elle regroupe dix communes : Chalonnnes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudfondes-sur-Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint-Germain-des-Prés.

Ouest-France, le 18 juillet 2022

Un nouveau dispositif pour accompagner les entreprises à Loire-Layon-Aubance



Pascal Coatrieux, responsable du développement économique, et Jean-Yves Le Bars, vice-président délégué au développement économique, souhaitent rapprocher la communauté de communes de Loire-Layon-Aubance (Maine-et-Loire) des entreprises du territoire.

Plus de 5 000 entreprises sont réparties sur le territoire de Loire-Layon-Aubance, qui regroupe 19 villages aux alentours d'Angers, Maine et Loire. Des sources économiques directes que la communauté de communes cherche à aider avec, pour cette rentrée, la mise en place d'un programme d'animations économiques. Un dispositif qui vise à « aller plus loin dans les actions existantes et à mieux formaliser les relations avec les entreprises du territoire », développe Jean-Yves Le Bars, vice-président

Ouest-France, le 31 août 2022

Un partenariat pour rendre accessible l'art et la culture à tous les élèves de Loire-Layon-Aubance



Yann Selmer-Collery vice-président du Département à la culture et au patrimoine ; Benoît Dechambre, directeur académique des services de l'Éducation nationale ; Marc Schmitter, communauté de communes de Loire Layon Aubance ; Marc Le Bourhis, directeur régional des affaires culturelles ; et Philippe Trillot, directeur de l'enseignement catholique de Maine-et-Loire.

Mercredi 30 novembre, différents acteurs de l'éducation et de la culture, ainsi que la communauté de communes de Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire), ont signé un

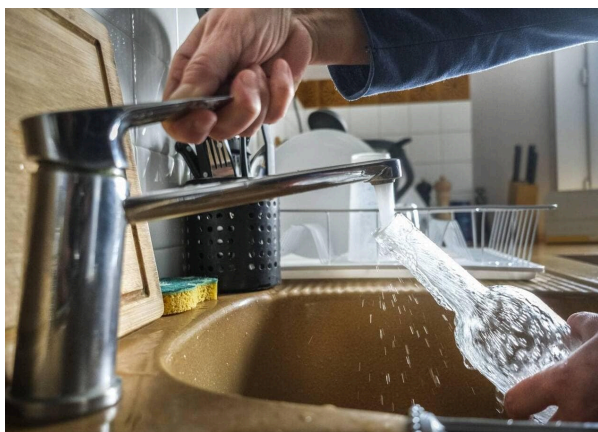
contrat local d'éducation artistique ; Objectif : « Faire découvrir la culture » et « permettre à tous les élèves d'accéder sans exception à l'expression artistique ».

Mercredi 30 novembre, les représentants de l'Éducation nationale, de l'Enseignement catholique de Maine-et-Loire et de la direction régionale des affaires culturelles, ainsi que Marc Schmitter, président de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLA) ont signé un contrat local d'éducation artistique. « Bien plus qu'une simple porte d'entrée vers les autres disciplines scolaires, l'éducation artistique et culturelle constitue aujourd'hui un atout essentiel de l'émancipation des jeunes élèves », souligne Benoît Dechambre.

Ouest-France, le 2 décembre 2022

Inflation et coût de l'énergie : le Syndicat d'eau de l'Anjou augmente ses tarifs 2023

Le Syndicat d'eau de l'Anjou vient de voter une hausse des tarifs de 7 % en moyenne pour les particuliers pour l'année 2023. Le comité syndical la justifie pour couvrir l'inflation et continuer le plan d'investissement prévu. Selon les abonnés, l'augmentation sera de 1 % à 18 % sur la facture 2023.



Le Syndicat d'eau de l'Anjou vient de voter une hausse des tarifs de 7 % en moyenne pour les particuliers pour l'année 2023.

Les élus délégués au Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA), qui dessert 153 000 habitants des communautés de communes Anjou Loir et Sarthe, du Haut Anjou, Anjou Bleu communauté et Loire Layon Aubance, se sont réunis vendredi 9 décembre à Saint-Rémy-la-Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance, afin de fixer les tarifs en vigueur au 1er janvier 2023. Ils ont voté une hausse de 7 % en moyenne pour un particulier. Cette augmentation a été décidée afin de couvrir l'inflation et les besoins d'investissement sur le réseau de manière à sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur les années à venir, indique le SEA dans un communiqué.

Le SEA couvre les communautés de communes Anjou bleu communauté, Anjou Loire et Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut-Anjou. Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs engagée depuis 2020, la hausse variera selon les abonnés de 1 % (pour ceux qui ont un tarif plus élevé) à 18 % (tarif plus faible) sur la facture 2023. Pour un foyer ayant le tarif le plus faible, la facture d'eau de 251,68 euros en 2022 passera à 282,59 euros en 2023. Pour le tarif le plus élevé, elle sera de 367,90 euros en 2023. Le syndicat indique qu'un effort important sera porté par les gros consommateurs d'eau, industriels notamment, qui supportent les augmentations de tarifs les plus importantes.

Inflation et coût de l'énergie

La nouvelle grille tarifaire répercute l'augmentation des coûts de l'énergie et des réactifs nécessaires aux opérations de filtrage, traitement et distribution de l'eau potable. Elle tient compte également du niveau d'inflation (évalué à 6,2 % en 2022 par l'INSEE) pour ne pas grever les capacités d'investissement et financer les travaux programmés pour renouveler le réseau, sécuriser l'approvisionnement et optimiser la production d'eau pour répondre aux nouveaux enjeux (polluants émergents, raréfaction de la ressource).

Réduire ces investissements reviendrait à pénaliser les abonnés dans quelques années

en augmentant massivement le tarif pour faire face au vieillissement du réseau qui aurait pu être anticipé. Au rythme actuel de renouvellement, il faudrait déjà près de 160 ans pour renouveler tout le réseau. Il ne serait donc pas responsable de diminuer notre rythme actuel, nous visons même un objectif de renouvellement de 1 % de notre réseau par an d'ici quelques années, explique Thierry Gallard, président du Syndicat d'eau de l'Anjou.

Le Courrier de l'Ouest, le 16 décembre 2022

— — — 2023 — — —



15 janvier 2023. Trottoir en réflexion. Je pense donc je suis...

Chalonnnes-sur-Loire.

Un Forum de l'emploi demain

Un forum de l'emploi va avoir lieu, pour le secteur de Chalonnnes, demain vendredi 7 avril dans la Halle des Mariniers.

Organisé par Pôle emploi et la Mission locale, en lien avec la Communauté de communes Loire Layon Aubance, ce temps fort doit permettre à des demandeurs d'emploi et des salariés en reconversion de rencontrer directement des employeurs locaux.

22 entreprises locales ont déjà annoncé leur présence ce 7 avril pour recevoir des demandeurs d'emploi du secteur. Ce sera le plus gros événement emploi depuis quatre ans pour la partie ouest de la CCLLA.

Une formule dynamique a été choisie qui doit permettre grâce au Job Dating un premier échange entre demandeurs et employeurs. Des professionnels de l'emploi seront aussi présents pour conseiller et orienter. L'organisme Transition Pro sera aussi représenté.

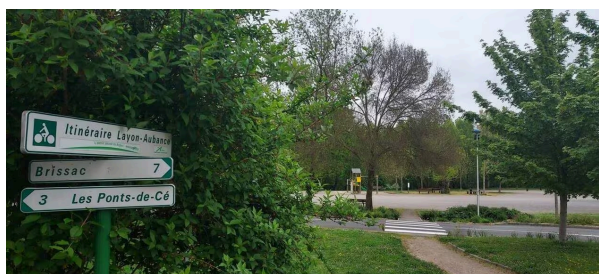
Etienne Rivry, conseiller en insertion socioprofessionnelle pour la Mission locale angevine (antenne de Chalonnnes-sur-Loire) espère que « ce temps fort favorise la recherche de candidats et facilite l'accès à l'emploi ».

Les entreprises intéressées pour y participer peuvent contacter directement l'équipe emploi : entreprise.pdl0120@pole-emploi.net

Le Courrier de l'Ouest, le 6 avril 2023

Loire Layon Aubance : un projet artistique d'envergure pour booster le tourisme

De 2023 à 2026, 19 œuvres monumentales vont être installées dans le territoire de la communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire), dont dix seront pérennes. Objectif : capter les flux de cyclotouristes qui empruntent la Loire à vélo.



En concertation avec les élus de chaque commune, l'intercommunalité devra valider les sites d'implantation des œuvres. À Juigné-sur-Loire, la place du Hardas (au fond sur la photo), pourrait être éligible, comme le tracé de la Loire à vélo passe à proximité.

Lundi 24 avril, lors du conseil municipal des Garennes-sur-Loire (Maine-et-Loire), les élus ont pris connaissance du Fil artistique paysager, projet d'envergure étudié depuis 2020 par un comité de pilotage (Copil) de la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA).

« Les principes retenus consistent à installer des œuvres monumentales pérennes ou temporaires dans des espaces naturels des 19 communes qui composent la CCLLA », de façon échelonnée de 2023 à 2026, explique Nelly Daviau, vice-présidente de l'intercommunalité en charge du tourisme et conseillère municipale aux Garennes-sur-Loire.

« Augmenter la durée des séjours touristiques »

« Il s'agit d'offrir une nouvelle approche de la diversité paysagère de notre communauté de communes en captant les flux de la Loire à vélo vers la boucle Anjou, vignobles et villages, souligne l'élue. Les objectifs touristiques sont de valoriser le territoire par une attractivité d'ampleur nationale et internationale et, s'inscrire ainsi dans la démarche artistique régionale, afin d'augmenter la durée des séjours touristiques. »

Les neuf œuvres temporaires seront créées et mises en place par les élèves de l'École supérieure d'art et design d'Angers et ceux d'Agrocampus Angers. Les dix créations pérennes feront quant à l'objet d'un appel à projet chaque année. « Nous avons été surpris par le retour excellent, avec 70

candidatures reçues, toutes de grande qualité », explique Cathy Van Hille, conseillère municipale aux Garennes-sur-Loire et membre de la commission tourisme de la CCLLA.

Dès cette année à La Possonnière et à Saint-Germain-des-Prés

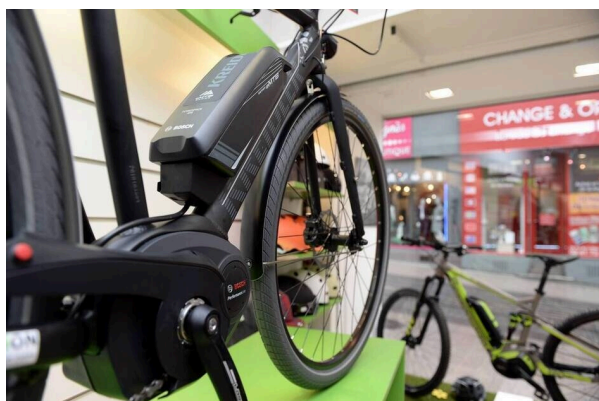
« Le Copil a été unanime sur le projet retenu pour 2023, à La Possonnière, proposé par la compagnie Lucie Lom. Celui de Saint-Germain-des-Prés étant réalisé par l'École d'art et design », poursuit l'élue. « L'implantation d'une œuvre monumentale pérenne aux Garennes-sur-Loire (à Juigné-sur-Loire, le long de la Loire à vélo) est prévue pour 2025, ajoute Nelly Daviau, en même temps que celles de Chalonnnes et de Brissac-Loire-Aubance (à Vauchrétien). » Le budget prévisionnel du projet s'élève à 828 040 €, dont 135 400 € consacrés fonctionnement. Nelly Daviau souligne « qu'une attention particulière avait été demandée aux créateurs quant au choix des matériaux, afin d'éviter un entretien trop coûteux ».

Ouest-France, le 28 avril 2023

Communauté de communes

Loire-Layon-Aubance. Votre vélo électrique subventionné

Souhaitant développer les mobilités, la Communauté de communes Loire Layon Aubance finance une partie de l'achat d'un vélo à assistance électrique. Simple comme bonjour.



Un coup de pouce financier de 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et 450 € pour un vélo à assistance électrique neuf pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap. Une offre de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

C'est peu de le dire : le vélo à assistance électrique a le vent en poupe. Tout le monde se les arrache. Pour autant, un problème persiste : le coût très cher voire exorbitant. De nombreuses collectivités invitent les habitants à investir. La Communauté de communes Loire-Layon-Aubance subventionne votre vélo électrique, en plus des aides de l'État.

Suivez le guide.

En effet, la Communauté de communes s'engage à développer des pratiques de mobilité plus durables et solidaires. L'usage du vélo à assistance électrique permet de proposer une alternative à la voiture individuelle. C'est pourquoi, une aide financière est mise en place depuis le 2 mai 2023.



Mathilde Henault, chargée de mission mobilité à la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance

(CCLLA) ; Sylvie Sourisseau, maire de Brissac-Loire-Aubance et vice-présidente de la CCLLA ; Marc Schmitter, président de la CCLLA, ont présenté en mai l'aide financière pour les vélos électriques.

Ce dispositif n'est pas rétroactif. Aucune subvention ne sera versée pour un achat effectué avant le 2 mai 2023. La Communauté de communes a mis en place un règlement, à lire sur le site de l'intercommunalité.

En 2023, toute personne peut bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, à condition :

- D'avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € ;
- D'avoir une adresse fiscale sur le territoire de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, dans la limite d'une attribution de subvention par adresse fiscale ;
- D'avoir plus de 18 ans ;
- De faire son achat dans un magasin ;
- De ne pas avoir déjà bénéficié d'une subvention de la Communauté de communes au titre du dispositif 2022.

Les personnes morales sont exclues du dispositif de subvention.

Pour tout achat effectué à partir du 2 mai 2023, la subvention est fixée à 300 € pour un vélo à assistance électrique neuf et 450 € pour un vélo à assistance électrique neuf pliant, cargo, allongé, adapté à une situation de handicap.

Cette subvention est plafonnée à 40 % du prix d'achat. Elle est cumulable avec celle de l'État, soit une prise en charge totale plafonnée à 80 % du prix du vélo.

Les subventions sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible (50 000 € en 2023). Les personnes intéressées doivent remplir un formulaire de demande, en ligne sur le site internet de la Communauté de communes, en y joignant des documents scannés (copie de la facture

d'achat du vélo électrique tamponnée et signée par le vendeur et correspondant à l'achat effectué physiquement dans les locaux du vendeur, justificatif d'identité, copie du dernier avis d'impôt, justificatif de domicile datant de moins de trois mois, relevé d'identité bancaire, justificatif attestant de la situation de handicap, le cas échéant).

Toute demande fera l'objet d'une réponse par mail de la part des services de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance. La décision d'attribution subvention arrivera par mail trois semaines après la demande, si le dossier est complet et si la personne demandeuse est éligible. Les personnes éligibles devront attendre environ un mois pour que la subvention arrive sur leurs comptes bancaires.

Le Courrier de l'Ouest, le 25 juillet 2023

— 2024 —

Mode de garde :

Loire Layon Aubance a-t-il mis de côté sa politique sur la petite enfance ?

Dans un rapport qui remonte à la création de la communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire) en 2017, la chambre régionale des comptes estime que l'offre de garde des jeunes enfants ne répond pas aux besoins du territoire. Le gendarme des finances publiques estime « qu'à aucun moment elle n'a défini la politique qu'elle entendait déployer ». Décryptage.



Le schéma directeur de la CCLLA devrait proposer, à l'horizon 2027, la création d'une trentaine de places publiques pour un montant total d'investissement de près de 2,3 millions d'euros (photo d'illustration).

Le rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire est critique. Selon elle, la communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA, Maine-et-Loire) n'a « mis en place aucune stratégie » territoriale pour répondre à « une demande croissante » des modes de gardes et s'est abstenue de « fixer des orientations politiques générales ». Voilà qui est dit.

Qu'est-ce qui a été contrôlé par la chambre régionale des comptes ?

Les comptes de la communauté de communes ont été épluchés depuis sa création, en 2017, et plus précisément ceux de sa politique de la petite enfance. Dès sa naissance, la communauté de communes a choisi d'exercer la compétence d'accueil du jeune enfant, à savoir les enfants âgés de moins de 3 ans, au nombre de 1 800 sur son territoire. Au 1er janvier 2025, elle devra gérer le service public de la petite enfance en application de la loi du 18 décembre 2023. Elle devra obligatoirement recenser les besoins d'accueil et de définir le développement des modes d'accueil.

Que disent les chiffres ?

Les chiffres indiquent que sur le territoire de Loire Layon Aubance, « le nombre de places d'accueil a diminué : il est passé de 1 753 en 2017 à 1 284 en 2022, en raison de la cessation d'activité d'assistantes maternelles. Selon les projections de la CAF (Caisse d'allocations familiale), ce seraient plus de 400 places qui disparaîtraient encore pour ce motif à horizon 2027 », précise le rapport.

Aujourd'hui, les dépenses de fonctionnement relatives à la petite enfance « constituent le troisième poste du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance », poursuit l'auteur du rapport. En 2022, elles dépassaient 1,8 million d'euros.

Que gère la communauté de communes de Loire Layon Aubance ?

Treize établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité globale de 235 places – cinq sites multi-accueils, cinq microcrèches et trois haltes-garderies – sont gérés par la communauté de communes. Mais aussi cinq réseaux petite enfance, destinés à l'information des usagers et à l'accompagnement des 276 assistants maternels et assistantes maternelles qui exercent sur son territoire.

Est-ce que l'offre de places diminue ?

Autre constat : l'offre de places diminue dans le territoire communautaire, car la population vieillie. Conséquence, le taux de couverture se dégrade. Concernant la population des enfants de moins de 3 ans, il passe de 93 %, en 2017, à moins de 70 % en 2022. C'est là le problème pour la chambre régionale des comptes.

Celle-ci considère que ce taux de couverture « ne correspond pas à celui que l'établissement public retient pour apprécier la situation sur son territoire ». Loire Layon Aubance utiliserait le taux que lui communiquent les services de la Caisse d'allocation familiale de Maine-et-Loire.

Comment est calculé le taux de couverture ?

Selon ce rapport, ce taux est biaisé, car « il prend en compte un périmètre qui inclut quatre communes extérieures à l'intercommunalité. Donc les chiffres, en 2023, indiquent un taux de couverture de 78 %, alors qu'il ne dépasse pas les 70 % pour le territoire concerné. »

Point critiqué par le rapporteur, « une absence d'orientation en matière d'offre de garde ». Demain, si la communauté de communes veut conserver son taux de 70 % atteint en 2022, il faudra y créer « 421 places d'ici 2027 », ce qui représente une dépense annuelle nette supplémentaire de fonctionnement d'environ 1,3 million d'euros. « Pour rappel, la communauté de communes

dégageait, en 2022, un excédent brut de fonctionnement proche de 4 millions d'euros », précise encore l'auteur du rapport.

Que répond la communauté de communes ?

Dans un courrier rédigé le 21 août, Marc Schmitter, le président de la communauté de communes, répond. « La collectivité reconnaît des difficultés. Le 1er janvier 2025, les relais petite enfance seront réorganisés et la mission de guichet unique permettra une analyse fine des besoins. »

L' élu conteste néanmoins l'approche conduisant « la chambre à écarter l'offre existante à l'échelle de la convention territoriale ». Pour lui, il faut prendre en compte les bassins de vie périurbain et « le recours aux services de proximité, placés sur les trajets domicile-travail des ménages, quand ceux-ci se situent hors du territoire communautaire. C'est la raison pour laquelle la CCLLA achète des "berceaux" aux communes limitrophes dès lors que celle-ci propose une offre attractive pour les ménages de notre territoire. »

Le schéma directeur de la CCLLA devrait proposer, à l'horizon 2027, la création d'une trentaine de places publique, s pour un montant total d'investissement de près de 2,3 millions d'euros.

Ouest-France, le 2 octobre 2024

Loire-Layon-Aubance.

Vous avez une chambre à disposition ?
Comme Marie-Paule, hébergez un jeune

Destiné aux jeunes de 15 à 30 ans en mobilité professionnelle, le dispositif intergénérationnel d'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH) est gagnant-gagnant, solidaire et vertueux. Mais il peine à se développer dans le secteur de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire).



Inao Mille, à gauche, est logé chez Marie-Paule Gayet (au centre) le temps d'un stage de dix semaines en entreprise. À droite, Élisabeth Martin, la référente du dispositif HTH (hébergement temporaire chez l'habitant) à Chalonnnes-sur-Loire. Cette animatrice socio-éducative représente la résidence Habitat jeunes, basée 2, allée Simone-Iff, à Chalonnnes .

Élisabeth Martin est référente du dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH) dans tout le secteur de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire). Si le territoire de la communauté de communes compte 40 hébergeurs dont quatre à Chalonnnes sur Loire, le dispositif peine à s'y développer pour faire face à la demande.

En quoi consiste-il ? Le dispositif HTH est destiné aux jeunes mineurs ou majeurs, âgés entre 15 et 30 ans, en mobilité professionnelle. Un jeune recherchant un hébergement à proximité de son lieu de travail ou de formation peut y prétendre. Si un habitant dispose d'une chambre inoccupée, il peut la louer au jeune sous conditions d'un minimum sanitaire, et après validation par Élisabeth Martin.

Le contrat signé, l'hébergeur reçoit une indemnité de séjour variable selon la saison. En été, le jeune hébergé paie 15 € la nuit dans la limite de 270 € par mois, et en hiver, 17 € la nuit, dans la limite de 290 € par mois.

Souplesse, conciliation et confiance

Marie-Paule Gayet est hébergeuse à Chalonnnes-sur-Loire. Elle a adopté ce dispositif en 2019, depuis sa création dans la région. Cette hébergeuse a déjà accueilli 14 jeunes qui avaient trouvé un travail temporaire chez les professionnels de la ville.

Depuis le 13 octobre 2024, elle loge Inao Mille, un étudiant breton en stage dix semaines chez Néolith. « Quand je vois le manque de logements, je veux aider les jeunes. Moi-même, j'ai été confrontée à ce problème durant mes études en région parisienne, interpelle Marie-Paule. La solution de la chambre d'hôtel ou des Airbnb coûte une fortune. »

À chaque nouveau locataire, elle plante le décor. « Les règles et les bases de vie sont données car le jeune qui arrive ne joue pas à domicile », lâche la jeune retraitée. Mais conciliation et souplesse sont les maîtres mots.

« Chaque hébergeur met ses conditions », approuve Élisabeth Martin. Emploi du temps, invités, télé, musique... Autant de points à définir au départ.

Inao gère totalement ses repas. « Je laisse une ou deux étagères libres dans le frigo, raconte Marie-Paule. En accueillant de la jeunesse, je reste dans le courant de la vie. Ça me secoue le cocotier ! Quand on ouvre sa maison, la confiance s'impose. »

Et permet aux deux parties de vaincre l'isolement.

Contact auprès d'Élisabeth Martin au 07 69 99 96 26. Site internet :

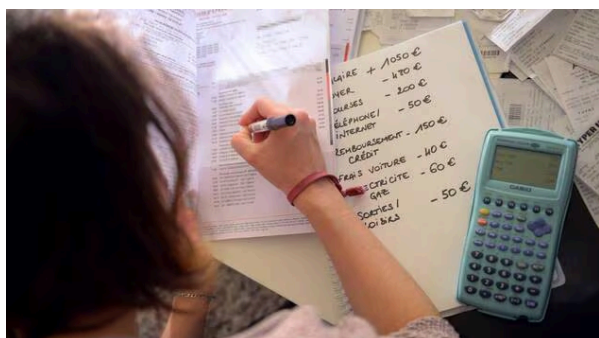
www.ahjda.fr/hebergement-temporaire-chez-l-habitant

Ouest-France, le 18 décembre 2024

— — — 2025 — — —

Au sud d'Angers, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance investit 70 millions d'euros en 3 ans

Créée il y a 8 ans, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance continue d'investir et appelle à faire attention aux dépenses de fonctionnement. C'est ce qui ressort du débat d'orientations budgétaires.



La communauté de communes Loire-Layon-Aubance ne touche pas aux taux intercommunaux. Néanmoins, les habitants verront leur imposition augmenter de 1,7 %, en raison de la revalorisation des bases décidées par l'Assemblée nationale.

Que faut-il retenir des comptes 2024 de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance ?

Le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé, jeudi 7 mars, à Thouarcé. Valérie Lévêque, vice-présidente en charge des finances, a rappelé les faits marquants 2024 : le contrôle de la Chambre régionale des comptes, le lancement des 11 premières liaisons cyclables (maîtrise d'œuvre de 500 000 €), l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre du siège unique de l'intercommunalité pour 1,3 million d'euros, plus de 12 millions d'euros d'investissement (voirie, assainissement, etc.).

Sur ses 50 millions de recettes, la CCLLA perçoit 18 millions d'euros d'impôts et près de 15 millions d'euros des diverses dotations de l'État. Sur 44 millions d'euros de dépenses en 2024, les dépenses d'équipement représentent 11 millions d'euros, le personnel 10 millions d'euros, les charges d'exploitation 7,5 millions d'euros et plus de 4 millions d'euros de subventions et contributions versées.

Quels sont les ratios 2024 qui permettent de mesurer la santé financière de la CCLLA ?

La dette par habitant s'élève à 50 €, alors que la moyenne nationale se situe autour de 200 €. Ce qui est très bien, réagit le président Marc Schmitter, président de la CCLLA, vu que nous avons à faire face à de nombreux investissements sur le projet de

territoire 2024-2026 et les investissements à venir. Sur la fiscalité, le produit des impositions directes ramené à la population se chiffre à 122 alors que la moyenne nationale se situe à 176. En clair, la CCLLA a une pression fiscale moindre que la moyenne des autres intercommunalités de France. Les dépenses du personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un ratio de 35 % alors que la moyenne nationale s'établit à plus de 40 %.

Quelles sont les aides aux communes versées par la CCLLA ?

En termes de solidarité, l'intercommunalité a mis en place un pacte fiscal et financier. Ce PFF permet d'aider des communes dans le besoin. À ce jour, quatre communes de la CCLLA sont soutenues financièrement, en raison de choix précédents ou de contraintes impondérables. Ces communes sont Terranjou, Rochefort-sur-Loire, Denée et Saint-Germain-des-Prés. Il s'agit de venir en solidarité aux communes qui rencontrent un problème soit structurel soit conjoncturel, précise Marc Schmitter.

La CCLLA verse par ailleurs une attribution de compensation commune par commune, qui peut aller de 63 000 € à Brissac-Loire-Aubance, à 3 400 € à Aubigné-sur-Layon, en passant par 26 000 € aux Garennes-sur-Loire ou encore 10 000 € à Saint-Germain-des-Prés. Cette attribution de compensation représente en tout 320 000 € en 2024.

Quelles sont les grandes lignes du budget 2025 ?

La CCLLA ne touche pas aux taux intercommunaux. Néanmoins, les habitants verront leur imposition augmenter de 1,7 %, en raison de la revalorisation des bases décidées par l'Assemblée nationale.

Sur ses recettes 2025, la CCLLA observe une baisse de 300 000 € de dotations de l'État, due à la baisse de revalorisation de fraction de TVA. L'État ne revalorise plus ce coup de pouce aux communes depuis 2022. La CCLLA estime avoir perdu 1,5 million d'euros

de dotations fraction de TVA depuis 3 ans, ce qui n'est pas négligeable, insiste Valérie Lévêque.

Quels grands investissements sont prévus en 2025 ?

Pour cette année, la CCLLA envisage près de 13 millions d'euros en voirie. C'est le plus gros poste de dépenses car il s'agit d'une compétence qui lui a été déléguée des communes. Plus de deux millions d'euros doivent être consacrés à la création des 11 premières liaisons cyclables. La somme de 1,5 million d'euros est programmée pour le terrain des gens du voyage de Bellevigne et la réfection d'autres aires de ce type. La CCLLA prévoit également 350 000 € sur les projets artistiques et culturels. En tout, l'intercommunalité flèche 26 millions d'euros d'investissements en 2025.

La CCLLA a dégagé 15 millions d'euros sur son budget 2024 et envisage d'affecter sur le budget 2025 : 5 millions d'euros en investissement et 10 millions d'euros en fonctionnement.

Et quelles sont les hypothèses d'investissement d'ici 2026 ?

L'intercommunalité prévoit d'investir 70 millions d'euros sur la période 2024-2026, conformément à son projet de territoire 2024-2026. Ces investissements concernent : la voirie pour 17 millions d'euros, 10 millions d'euros pour la Gemapi, 10 millions d'euros pour la [construction d'un nouveau siège aux Fontenelles](#), 6,5 millions d'euros pour la petite enfance, 3 millions d'euros pour l'habitat.

Oui, on a dégagé 10 millions d'euros sur le résultat 2024 mais la marge de manœuvre n'est pas énorme. Nous devrions nous intéresser à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Notre projet de territoire ambitieux va nous contraindre à réemprunter et impacter nos résultats, analyse Valérie Lévêque. Il faudra donc faire attention à partir de 2027.

Cette prospective, qui prend en compte des paramètres qui vont évoluer, doit nous amener en effet à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Nous avons atteint une certaine maturité sur ce sujet, ajoute Marc Schmitter.

Des élus communautaires estiment que les inconnues demeurent au niveau des dotations de l'État. Pour eux, la CCLLA est moins fragile car elle a réussi la fusion de trois anciennes intercommunalités mais ils restent interrogatifs pour l'avenir.

Le vote du budget 2025 est prévu le 20 mars prochain à Thouarcé.

EN CHIFFRES

La communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA) est née le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes des Coteaux du Layon (Thouarcé - Martigné), de Loire-Aubance (Brissac) et de Loire-Layon (Chalonnnes - Saint-Georges). Son siège se situe à Saint-Georges-sur-Loire.

19 communes

Superficie : 607,1 km² (deux fois plus que l'île de Malte)

58 000 habitants

240 agents dont 150 agents techniques

Plus de 5 000 entreprises et commerces

32 zones d'activités intercommunales dont 3 Actiparcs

Le Courrier de l'Ouest, le 7 mars 2025

« Le pire ennemi de la chaussée, c'est l'eau » : ces routes fragilisées par les pluies abondantes

À cause du changement climatique, d'un été très sec, suivi d'une année très pluvieuse, les routes s'avèrent fortement endommagées. Ce phénomène national touche également le sud

d'Angers (Maine-et-Loire), où l'état des voies se détériore plus vite qu'auparavant.



Des agents de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance réparent les routes. Après une année très pluvieuse, les pluies ont fortement endommagé la chaussée.

Le pire ennemi de la chaussée, c'est l'eau », prévient David Grandsire, responsable du service voirie à la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (CCLLA). L'an passé, le Maine-et-Loire a été servi avec 790 mm répertoriés à Beaucouzé, faisant de 2024 l'année la plus humide après 2023. Ces précipitations ont fragilisé le réseau routier de la CCLLA, territoire de 600 km² (équivalent à l'île de Malte) au sud d'Angers, de Champtocé-sur-Loire à l'ouest à Aubigné sur Layon à l'est, en passant par Chalonnnes sur Loire, Brissac Quincé, Thouarcé ou encore Martigné-Briand.

Cette usure due à l'eau de pluie est un phénomène national », souligne Jean-Pierre Cochard, maire de Terranjou (Martigné Briand, Notre-Dame-d'Allençon et Chavagnes les Eaux) et vice-président en charge de la voirie à la CCLLA.

Confrontés au phénomène de dérèglement climatique

Un audit a été confié à une société externe en 2022-2023 avec comme but d'ausculter visuellement et techniquement les 1 300 km de voirie dont la CCLLA a la charge. Nous avons eu une très bonne note de 4,45 sur 5 et nous avons alors été agréablement surpris, rappelle David Grandsire, en pondérant son propos. Il s'agit d'une moyenne et certaines portions doivent être entretenues en priorité. Les élus de la

CCLLA estiment donc les moyens techniques et financiers mis en œuvre peuvent donc paraître suffisants .



Les routes de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance se déforment en raison des fortes précipitations.

Patatras ! Après deux années 2021-2022 très sèches qui ont vu l'argile se rétracter dans certaines zones, nous avons connu une année 2024 extrêmement pluvieuse, reprend Jean-Pierre Cochard. L'eau stagnante fragilise les voies et le gèle peut les endommager encore davantage. Sans l'affirmer mais en le constatant, l'audit diligenté en 2023 ne tient plus guère la route.



David Grandsire, technicien en charge de la voirie à Loire-Layon-Aubance ; Bruno, technicien de voirie, et Jean-Pierre Cochard, maire de Terranjou et vice-président de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance

Nous sommes clairement confrontés au phénomène de dérèglement climatique, analyse le technicien. Nous allons donc devoir adapter nos techniques d'entretien et

de réfection, alors que la communauté de communes consacre déjà un budget important. Les orientations budgétaires 2025 font ainsi état de 2,5 millions d'euros en fonctionnement et un million d'euros en fonctionnement, rien que pour les dépenses de voirie, compétence communautaire depuis le 1er janvier 2019.

« De nouvelles techniques arrivent »

Ce budget n'est peut-être pas suffisant, lâche le vice-président. Le revêtement routier, c'est soit de l'enduit, soit de l'enrobé. Nous utilisons traditionnellement la première, moins chère, et nous allons devoir prioriser certaines portions en enrobé, même si cela coûte quatre fois plus cher. Nous avons d'ailleurs mis de l'enrobé sur une voie très empruntée à Bellevigne-en-Layon. Et les résultats sont plutôt bons. Et de nouvelles techniques arrivent. Le plus important en voirie reste l'imperméabilisation de la bande de roulement.



Un trafic plus dense, des véhicules plus lourds et plus larges comme les SVU : les voies communales souffrent.

Au-delà des 1 300 km de voies communales, la CCLLA doit également s'occuper des chemins, qui deviennent par endroits des autoroutes. Ces chemins ne sont pas faits au départ pour supporter du trafic dense alors que nous constatons une hausse de voitures sur ces voies, regrette Jean-Pierre Cochard. Nous allons peut-être devoir prioriser les aménagements de ces chemins et limiter les voitures.

Un enjeu à un an des municipales

La communauté de communes Loire Layon Aubance possède 1 100 km de chemins, ce qui n'est pas une paille. Oui, c'est phénoménal, concède le vice-président. Nous avons un maillage énorme en raison du vignoble. Au lieu-dit Martigneau aux Garennes-sur-Loire, il est simple de constater les dégâts. Nous avons beaucoup de routes dites napoléoniennes qui n'ont jamais été structurées pour recevoir un fort trafic, des véhicules plus lourds et plus larges », concède David Grandsire, en visant notamment les SVU.

À un an des élections municipales, la question de la voirie est au cœur des enjeux à venir. Ce poste budgétaire est l'un des plus dépensiers et des plus sensibles.

Ouest-France, le 26 mars 2025